



# Bulletin Officiel

N° 4357 Vendredi 17 Mai 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

HANNIBAL LEASE : PERIODE DE SOUSCRIPTION REPORTEE 3

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SIMPAR 4  
SOTRAPIL 5-6

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SIMPAR – AGO - 7

TUNISIE LEASING – AGO - 8

AeTECH – AGO - 9

#### PROJETS DE RESOLUTIONS

AIR LIQUIDE 10

AIL 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

#### ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

#### ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

#### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- AIL
- SYPHAX AIRLINES
- 

#### ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées faute de quoi le CMF sera dans l'obligation de recourir aux sanctions prévues par l'article 82 de la loi n°94-117 sus-indiquée.**

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

2013 - AC - 3

## COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de l'intermédiaire introducteur MAC SA et de la société Hannibal Lease émettrice des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de son capital social, objet de la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 30/04/2013 sous le n°13-0827,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la période de souscription, initialement prévue du 21/05/2013 au 05/06/2013 inclus, sera reportée du 28/05/2013 au 12/06/2013 inclus.

2013 - AC - 5

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 14 Mai 2013 à 9 heures a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012, la distribution d'un dividende de 30 % de la valeur nominale de l'action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES  
MINORITAIRES**

**1- Objet :**

La société de Transport des Hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » s'est engagée lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012 à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale.

**2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL,
- pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels.

**3- Composition du dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la SOTRAPIL,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SOTRAPIL prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la SOTRAPIL: BNA CAPITAUX, avenue Tahar Haddad, complexe le banquier, les Berges du Lac 1053,
- Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- Un C.V. détaillé.

**4- Date limite de dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SOTRAPIL et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre

- recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la SOTRAPIL sis au Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis El Khadra, au plus tard le 29 mai 2013 (le cachet du bureau d'ordre fait foi),
- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la SOTRAPIL et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

- Suite -

**ANNEXE 1**

**FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Profession / Activité : .....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :  
.....

Expérience au poste d'administrateur s'il y a lieu: .....

Signature

**ANNEXE 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Faisant élection de domicile au : .....

Candidat, par voie d'élection, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTRAPIL S.A »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

## AVIS DES SOCIETES

### الشركة العقارية وللمساهمات المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة للسنة المحاسبية 2012 وتقديم القوائم المالية المعنية.
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن تصرف سنة 2012.
- 3 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2012.
- 4 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف لسنة 2012.
- 5 - تويب مرابيح سنة 2012.
- 6 - المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة.
- 7 - تجديد أو تعويض نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- 8 - تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- 9 - تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2012.
- 10 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المَجْمَعَة لغاية 31 ديسمبر 2012.
- 11 - تجديد الموافقة المتعلقة بتطبيق الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 كما تم تنقيحه بالفصل 7 من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**TUNISIE LEASING**

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 4 juin 2013 à 10 h 30 à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray 1082 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2012.
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2012.
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012.
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2012.
- 6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013.
- 7) Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2013.
- 8) Fixation des rémunérations des membres du Comité des Risques pour l'exercice 2013.
- 9) Emission d'emprunts obligataires.
- 10) Emission d'un emprunt subordonné.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Advanced e-Technologies : AeTECH**

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2013 à 10h.30mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Tukrana – 1053 – les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes de 2012,
3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers de 2012,
4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Désignation des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs,
9. Désignation du commissaire aux comptes,

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise au Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035  
ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2013.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 11 341 003,927 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2012.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

**QUATRIEME RESOLUTION**

**Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :**

Bénéfice de l'exercice	11 341 003,927
<b>Total à répartir</b>	<b>11 341 003,927</b>

**Répartition**

Réserves légales	173 490,000
Autres Réserves	2 881 269,727
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 523 500,000
Fonds Social	100 000,000
Dividendes	5 662 744,200
<b>Total Réparti</b>	<b>11 341 003,927</b>

**L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,100 DT pour chacune des 1110 342 actions composant le capital social.**

Le paiement sera effectué à partir du Vendredi 14 juin 2013.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Madame Virginie REYNAUD, de Messieurs Bertrand SARAUX, Pierre-Emmanuel AUGUSTIN, Chékib NOUIRA, Mohamed Habib BEN SAAD ainsi que le mandat de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

**Projet de Résolutions****ARAB INTERNATIONAL LEASE**  
Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2013.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab International Lease réunie en date du ... 2013, après examen du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2012, et après avoir pris note du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Cette résolution est approuvée à .....

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris note du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est approuvée à .....

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du conseil d'Administration, quitus entier, définitif et sans réserves pour l'exercice de leurs missions au Conseil d'Administration et pour les résultats de leurs travaux relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Cette résolution est approuvée à .....

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 comme suit (en dinars) :

▪ Résultat net	: 2 832 235,687
▪ Report de 2011	: 359 593,056
▪ Solde	: 3 191 828,743
▪ Réserve légale	: 159 591,437
▪ Résultats distribuables	: 3 032 237,306
▪ Dividendes (9%)	: 1 350 000,000
▪ Fonds social	: 90 000,000
▪ Fonds géré	: 1 000 000,000
▪ Report 2012	: 592 237,306

La date de distribution de dividende est fixée le ..... 2013.

Cette résolution est approuvée à .....

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder des jetons de présences aux membres du Conseil d'Administration pour un montant de cinq mille dinars net d'impôts par administrateur et pour l'exercice 2013.

Cette résolution est approuvée à .....

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative aux ressources nécessaires à l'activité de la société, décide d'émettre un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de .... Millions de dinars au cours de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire et fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution est approuvée à .....

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir les formalités de dépôt et de publication nécessaires, relatives à ce procès verbal ou un extrait de ce procès verbal.

Cette résolution est approuvée à .....

<b>AVIS</b>
-------------

<b>COURBE DES TAUX DU 17 MAI 2013</b>
---------------------------------------

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,761%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,721%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,681%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,581%	
TN000800200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,556%	1 005,698
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,541%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,491%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,400%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,320%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,342%	1 027,454
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,434%	1 041,494
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 037,763
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,926%	1 001,350
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,088%	1 003,844
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,318
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 041,042
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,235
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,701
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,920
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,588

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,071	145,083		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,768	12,769		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,313	1,314		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,549	35,552		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,330	48,333		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	156,275	156,794		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	552,768	553,446		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,895	121,031		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,594	122,679		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,620	116,586		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,739	111,867		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,612	85,648		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	136,294	136,675		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	93,212	93,964		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,356	107,343		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 331,291	1 325,912		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 274,124	2 254,420		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,245	103,207		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,682	101,560		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,334	121,468		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 198,077	1 182,891		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,633	125,011		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,505	15,247		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 035,264	6 019,503		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 051,104		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,191	2,124		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,890	1,854		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,136	1,082		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,510	105,520
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,936	101,945
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,210	103,220
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	104,005	104,015
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,653	104,664
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,998	108,007
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,235	105,246
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,107	101,118
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,672	101,683
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,677	106,687
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,954	102,964
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,664	101,676
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,068	105,077
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,382	104,392
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,218	103,228
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,079	104,088
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,292	100,301
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,669	105,679
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,881	103,892
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,726	104,736
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,449	105,457
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,831	103,842
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,359	101,368
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,720	105,729
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,253	103,263

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,276	10,277
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,643	104,653
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,802	104,811
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,371	102,442
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,874	66,285
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	147,390	147,264
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1462,309	1461,210
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,016	107,189
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	105,742	105,939
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	84,245	84,575
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,474	16,466
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	265,737	265,383
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	36,683	36,979
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 308,756	2 317,416
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,033	75,175
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	55,385	55,468
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	100,606	100,555
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	111,027	110,984
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,830	98,788
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,246	11,257
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,992	12,024
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,470	14,558
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,031	14,126
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	11,710	11,743
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,531	10,525
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,503	10,500
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,715	10,715
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	123,028	123,458
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	125,265	125,556
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,000	10,013
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,109	102,611
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	19,831	19,843
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,744	81,903
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	84,325	84,558
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,484	97,451
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	95,052	95,295
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,487	96,758
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,274	98,298
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,171	94,853
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,918	100,089
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	132,117	128,259
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,757	10,511
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,012	114,859
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,845	117,164
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	103,867	102,872
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,595	97,386
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	188,878	186,523
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,101	164,990
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,651	144,378
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 315,734	10 202,447
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,812	20,405
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	135,427	132,499
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 530,092	1 505,145
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	109,484	106,679
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,233	88,202
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,210	113,687
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 294,853	9 084,189
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,700	9,634
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,534	9,344

\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF  
Mr. Salah Essayel**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -  
PLACEMENT GARANTI  
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:**

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Autorisation de l'ouverture du capital:**

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

### **Actions offertes au Public**

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis\* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

-----  
\* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

## **1- Présentation de la société:**

**Dénomination sociale** : EURO-CYCLES  
**Siège social** : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-  
**Forme juridique** : Société Anonyme  
**Date de constitution** : Novembre 1993  
**Capital social** : 5 400 000 dinars

**Objet social** : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

## **6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions**

### **Offre à Prix Ferme**

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions.  Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels\*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

### Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

**Transmission des ordres et centralisation:**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

**Placement Garanti:**

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

**Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.**

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

## **Transmission des ordres**

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

## **Soumission et vérification des ordres**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

### **10- Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

### **11- Avantage fiscal**

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

### **12- Contrat de liquidité :**

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »<sup>(\*)</sup>, détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

---

(\*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2<sup>ème</sup> résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Hannibal Lease S.A.

**Siège social :** Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

**Législation particulière applicable :** La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**Date de constitution :** 11/07/2001

**Capital social :** 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

#### **Catégorie A :**

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

**Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.**

#### **Catégorie B :**

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

#### **Catégorie C :**

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant en DT</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Répartition en % de l'OPF</b>	<b>Répartition en % du capital de la société après augmentation</b>
<b>Catégorie A:</b> Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
<b>Catégorie B:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
<b>Catégorie C:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
<b>Total</b>	<b>10 169 750</b>	<b>1 070 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,65%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie B:** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C:** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

## Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### 6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
<b>Total</b>	<b>669 500</b>	<b>6 360 250</b>	<b>11,66%</b>

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

## **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

*Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.*

*La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).*

*Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.*

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### SYPHAX Airlines

Siège Social : Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-

La Société SYPHAX Airlines, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Majed BOUATTOUR .



### BILAN

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTE	Exercice arrêté au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	A-1	328 178,512	55 901,200
Moins : Amortissements		-60 439,106	0,000
<b>Total immobilisations Incorporelles</b>		<b>267 739,406</b>	<b>55 901,200</b>
Immobilisations corporelles	A-2	2 197 468,982	39 103,925
Moins : Amortissements		-243 610,973	0,000
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>1 953 858,009</b>	<b>39 103,925</b>
Immobilisations financières	A-3	10 475 374,306	1 476 000,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>10 475 374,306</b>	<b>1 476 000,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 696 971,721</b>	<b>1 571 005,125</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	A-4	3 041 221,375	459 185,240
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>15 738 193,096</u></b>	<b><u>2 030 190,365</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		36 580,296	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	A-5	1 833 173,941	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Autres Actifs courants	A-6	5 039 810,406	3 404,341
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalent de liquidités	A-7	1 483 533,756	3 160 933,183
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>8 393 098,398</u></b>	<b><u>3 164 337,524</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>24 131 291,494</u></b>	<b><u>5 194 527,889</u></b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	Exercice arrêté au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		15 000 000,000	10 000 000,000
Capital social non libéré		0,000	-5 000 000,000
Réserves		0,000	0,000
Autres capitaux propres		0,000	0,000
Résultats reportés		0,000	0,000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</b>			
<b>RÉSULTAT</b>		<b>15 000 000,000</b>	<b>5 000 000,000</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</b>			
<b>AFFECTATION</b>	<b>P-1</b>	<b><u>472 887,186</u></b>	<b><u>5 000 000,000</u></b>
<b>P A S S I F S</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
	<b>P-2</b>		
Emprunts		684 146,086	0,000
Provisions		100 000,000	0,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>784 146,086</b>	<b>0,000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P-3</b>	8 320 332,269	120 285,320
Autres passifs courants	<b>P-4</b>	4 388 145,075	74 242,569
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P-5</b>	10 165 780,878	0,000
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>22 874 258,222</b>	<b>194 527,889</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>23 658 404,308</u></b>	<b><u>194 527,889</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES</b>			
<b>PASSIFS</b>		<b>24 131 291,494</b>	<b>5 194 527,889</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

(Exprimé en Dinars)

	NOTE	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	R-1	31 386 543,703	0,000
Autres produits d'exploitations		0,000	0,000
			0,000
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation du stock		-36 580,296	
Achats d'approvisionnements consommés	R-2	22 844 357,364	0,000
Charges de personnel	R-3	2 700 871,956	0,000
Dotation aux amortissements et provisions	R-4	1 043 767,260	0,000
Redevances aéronautique	R-5	3 613 175,254	0,000
Assistance fournie aux avions	R-6	3 869 144,707	0,000
Loyers Avions	R-7	8 143 420,509	0,000
Autres charges d'exploitation	R-8	3 182 443,236	0,000
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>45 360 599,990</b>	<b>0,000</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13 974 056,287</b>	<b>0,000</b>
Charges financières nettes	R-9	-535 555,717	0,000
Produits des placements		0,000	0,000
Autres gains ordinaires		785,990	0,000
Autres pertes ordinaires		-49,904	0,000
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b>-14 508 875,918</b>	<b>0,000</b>
Impôt sur les bénéfices		-18 236,896	0,000
<b><u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u></b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>
Modifications comptables		0,000	0,000
<b><u>Résultat après modifications comptables</u></b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	NOTE	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net avant modification comptable		-14 527 112,814	0,000
Amortissements et provisions		1 043 767,260	0,000
Variation des :			
- Stocks	F-1	-36 580,296	0,000
- Créances	F-2	-1 833 173,941	0,000
- Autres actifs	F-3	-5 036 406,065	-3 404,341
- Fournisseurs et autres dettes	F-4	10 893 305,096	149 904,889
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-9 496 200,760</b>	<b>146 500,548</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. Corpo. & Incorpo.	F-5	-163 891,131	-50 382,125
Encaissements provenant de cession d'immob. Corpo. & Incorpo.		0,000	0,000
Décassements affectés aux autres actifs non courants	F-6	-3 221 753,316	-459 185,240
Décassements affectés à l'acquisition des immob financières	F-7	-8 999 374,306	-1 476 000,000
Encaissements suite à la cession des immob financières		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-12 385 018,753</b>	<b>-1 985 567,365</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissement d'emprunts	F-8	13 059 824,138	0,000
Remboursement d'emprunts	F-9	-3 000 000,000	
Encaissements suite à l'émission d'actions		10 000 000,000	5 000 000,000
Dividendes distribués		0,000	0,000
Encaissement des subventions		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>20 059 824,138</b>	<b>5 000 000,000</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-1 821 395,375</b>	<b>3 160 933,183</b>
Trésorerie début de l'exercice		3 160 933,183	0,000
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-10	1 339 537,809	3 160 933,183

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS  
EXERCICE 2012**

**I / PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE**

La société « SYPHAX AIRLINES » est une Société Anonyme créée suivant assemblée générale constitutive du 27 Septembre 2011, avec un capital social de 10.000.000 dinars divisé en 100 000 actions à valeur nominale de 100 dinars chacune libérées du moitié en 2011 ; la moitié restante a été libérée en 2012.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, les actions formant le capital social ont été converties d'un nominal de 100 dinars en actions d'un nominal de 5 dinars chacune. De ce fait le capital social de 10.000.000 de dinars divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune devient divisé en 2.000.000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

La même Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 10.000.000 TND à 12.500.000 TND divisé en 2.500.000 actions de 5 dinars chacune, libérées intégralement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 12.500.000 TND à 15.000.000 TND divisé en 3.000.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

La Société a principalement pour objet, en Tunisie et à l'étranger, l'organisation et l'exploitation des services de transport de voyageurs, messagerie et postes, l'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens et la demande de concession de toutes lignes aériennes.

**II / LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

**III / LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

**IV / LES BASES DE MESURE**

**1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Brevets, licences, marques, procédé.....	20%
- Logiciels.....	33%

**2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- I.G.A.A.....	20%
- I.G.A.A des avions	20%
- Installations techniques Avions.....	20%
- Outillage Caternig.....	20%
- Outillage divers.....	20%
- Matériel Catering.....	20%
- Matériel informatique.....	33%
- Equipement de bureau.....	20%
- ISJP (Matériel de transport).....	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions des immobilisations de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

### **3. Immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition.

### **4. Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants engagés par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Frais préliminaires .....	33,33%
- Charges à répartir .....	33,33%

Les frais préliminaire et les charges à répartir ont été amortis à compter de la date d'entrée en exploitation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

### **5. Stocks**

Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés.

### **6. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés logent les créances ordinaires.

### **7. Dettes en monnaies étrangères**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinars Tunisiens à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

### **8. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

### **9. Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

### **10. Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente des titres de transport sont pris en compte que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises.

## **V / FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le premier vol effectué par la société Syphax Airlines en date du 29 avril 2012 a marqué l'entrée en exploitation de la société.

## **VI / EVENEMENT POSTERIEUR A LA DATE DE CLOTURE**

Dans le cadre d'introduire la société « SYPHAX Airlines » en bourse de valeurs mobilières de Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND), en numéraire, par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles réservées au public avec une date de jouissance à compter du 1er janvier 2012. Les actions nouvelles sont offertes au prix d'émission de dix Dinars Tunisiens (10 TND) par action composé d'une valeur nominale de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) et une prime d'émission de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) soit une prime d'émission globale de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND) à libérer intégralement à la souscription. De ce fait, le capital social de la Société est fixé à un montant de vingt-sept millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (27.500.000 TND) divisé en cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq dinars (5 TND) chacune. L'offre de souscription est ouverte au public du 30 avril 2013 au 20 mai 2013.

## **VII / PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012**

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant aux actifs qu'aux capitaux propres et passifs .....**24 131 291,494**  
 contre en 2011 .....**5 194 527,889**  
 enregistrant ainsi une augmentation de.....**18 936 763,605**

Le chiffre d'affaires de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 a atteint le montant de**31 386 543,703**

L'exercice 2012 s'est soldé par un déficit net de ..... **-14 527 112,814**

**VIII / NOTES RELATIVES AU BILAN**

**A-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2012 à .....**328 178,512**  
 Contre en 2011 .....**55 901,200**  
 Soit un investissement de.....**272 277,312**  
 qui se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Variation
- Brevets, licences, marques, procédé	92 644,100
- Logiciels	179 633,212
<b>TOTAL</b>	<b>272 277,312</b>

**A-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2012 à .....**2 197 468,982**  
 contre en 2011 .....**39 103,925**  
 soit une variation de .....**2 158 365,057**

Les investissements en immobilisations corporelles réalisés au cours de l'exercice 2012 sont ventilés comme suit :

Valeurs Brutes	Variation
- I.G.A.A	240 672,210
- I.G.A.A des avions	280 344,802
- Installations techniques Avions	36 526,473
- Outillage Catering	9 858,286
- Outillage divers	21 953,370
- Matériel Catering	202 277,658
- Matériel informatique	220 284,614
- Equipement de bureau	258 528,234
- ISJP (Matériel de transport)	387 919,410
- Avances & acomptes/immob corporelles	500 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 365,057</b>

**A-2-1 Avances & acomptes/immob corporelles**

Ce compte totalise au 31 décembre 2012 un montant de .....**500 000,000**  
 Correspond à une avance sur acquisition de l'avion FALCON 900B, le contrat a été établi en 2013 pour un prix global de 11.801.280 dinars financée principalement par deux crédits bancaires auprès de la BNA totalisant 11.250.000 dinars assortis d'une garantie hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang de la totalité de l'aéronef.

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Reclass 2012	Acquisitions 2012	Valeur Brute au 31/12/2012	Amort. Antérieur	Dotation 2012	Reclass 2012	Amort Cumulé au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
Brevets, licences, marques, procédé	15 301,200	0,000	92 644,100	107 945,300	0,000	17 258,309	0,000	17 258,309	90 686,991
Logiciels	0,000	40 600,000	179 633,212	220 233,212	0,000	43 180,797	0,000	43 180,797	177 052,415
Avances & acomptes/immob incorp	40 600,000	-40 600,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total des Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 901,200</b>	<b>0,000</b>	<b>272 277,312</b>	<b>328 178,512</b>	<b>0,000</b>	<b>60 439,106</b>	<b>0,000</b>	<b>60 439,106</b>	<b>267 739,406</b>
I.G.A.A	7 492,600	0,000	240 672,210	248 164,810	0,000	33 558,114	0,000	33 558,114	214 606,696
I.G.A.A des avions	0,000	26 065,725	280 344,802	306 410,527	0,000	49 567,181	0,000	49 567,181	256 843,346
Installations techniques Avions	0,000	0,000	36 526,473	36 526,473	0,000	2 572,183	0,000	2 572,183	33 954,290
Outillage Catermig	0,000	0,000	9 858,286	9 858,286	0,000	1 397,770	0,000	1 397,770	8 460,516
Outillage divers	0,000	0,000	21 953,370	21 953,370	0,000	2 913,569	0,000	2 913,569	19 039,801
Matériel Catering	0,000	0,000	202 277,658	202 277,658	0,000	12 710,765		12 710,765	189 566,893
Matériel informatique	3 795,300	0,000	220 284,614	224 079,914	0,000	48 688,106	0,000	48 688,106	175 391,808
Équipement de bureau	1 750,300	0,000	258 528,234	260 278,534	0,000	36 323,745	0,000	36 323,745	223 954,789
ISJP (Matériel de transport)	0,000	0,000	387 919,410	387 919,410	0,000	55 879,540	0,000	55 879,540	332 039,870
Avances & acomptes/immob corp	26 065,725	-26 065,725	500 000,000	500 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	500 000,000
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>39 103,925</b>	<b>0,000</b>	<b>2 158 365,057</b>	<b>2 197 468,982</b>	<b>0,000</b>	<b>243 610,973</b>	<b>0,000</b>	<b>243 610,973</b>	<b>1 953 858,009</b>
<b>Total</b>	<b>95 005,125</b>	<b>0,000</b>	<b>2 430 642,369</b>	<b>2 525 647,494</b>	<b>0,000</b>	<b>304 050,079</b>	<b>0,000</b>	<b>304 050,079</b>	<b>2 221 597,415</b>

### A-3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... **10 475 374,306**  
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Dépôts versés	1 732 456,030	0,000	1 732 456,030
- Cash deposit des avions	8 604 718,276	1 476 000,000	7 128 718,276
- Cautionnements versés	138 200,000	0,000	138 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 475 374,306</b>	<b>1 476 000,000</b>	<b>8 999 374,306</b>

### A-4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... 3 041 221,375  
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Frais préliminaires	1 603 257,411	459 185,240	1 144 072,171
- Charges à répartir	2 077 681,145	0,000	2 077 681,145
<b>S/ TOTAL BRUT</b>	<b>3 680 938,556</b>	<b>459 185,240</b>	<b>3 221 753,316</b>
- Résorption des frais préliminaires	-302 739,604	0,000	-302 739,604
- Résorption des charges à répartir	-336 977,577	0,000	-336 977,577
<b>TOTAL</b>	<b>3 041 221,375</b>	<b>459 185,240</b>	<b>2 582 036,135</b>

### A-5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... **1 833 173,941**

Elle est détaillée comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Clients locaux	710 380,462	0,000	710 380,462
- Clients étrangers	1 122 793,479	0,000	1 122 793,479
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 833 173,941</b>	<b>0,000</b>	<b>1 833 173,941</b>

### A-6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **5 039 810,406**  
Elle se compose des comptes suivants :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Avances & acomptes Fournisseurs	3 414 685,755	0,000	3 414 685,755
- Avances & acomptes Personnel	25 797,790	0,000	25 797,790
- Impôts et taxes débiteurs	1 238 737,531	3 404,341	1 235 333,190
- Comptes d'attentes débiteurs	51 624,647	0,000	51 624,647
- Charges constatées d'avance	308 964,683	0,000	308 964,683
<b>TOTAL</b>	<b>5 039 810,406</b>	<b>3 404,341</b>	<b>5 036 406,065</b>

#### A-6-1 Avances & acomptes Fournisseurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **3 414 685,755**  
Elle est détaillée comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012
- Avances WF1	1 560 496,717
- Avances WF2	1 623 887,538
- Avances PANASONIC	230 301,500
<b>TOTAL</b>	<b>3 414 685,755</b>

#### A-7 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **1 483 533,756**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- BIAT (compte indisponible)	0,000	2 499 998,820	-2 499 998,820
- BIAT (Dinars)	25 590,125	188 130,012	-162 539,887
- AMEN BANK (Dinars)	0,000	470 568,565	-470 568,565
- AMEN BANK (Euro)	452 506,074	0,000	452 506,074
- BNP (Euro)	799 954,626	0,000	799 954,626
- HSBC (Euro)	59 897,173	0,000	59 897,173
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 337 947,998</b>	<b>3 158 697,397</b>	<b>-1 820 749,399</b>
- Caisse	80 660,116	2 235,786	78 424,330
- Régie d'avance et accreditifs	64 925,642	0,000	64 925,642
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 533,756</b>	<b>3 160 933,183</b>	<b>-1 677 399,427</b>

#### P-1 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à..... **472 887,186**  
Ce solde est réparti comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
- Capital social	15 000 000,000	10 000 000,000
- Capital social non libéré	0,000	-5 000 000,000
<b>S/TOTAL</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>5 000 000,000</b>
- Résultat de l'exercice 2012	-14 527 112,814	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>472 887,186</b>	<b>5 000 000,000</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Résultats reportés	Réserves	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2012
<b>Solde initial 2012</b>	10 000 000,000	-5 000 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	<b>5 000 000,000</b>
Libération du capital		5 000 000,000					5 000 000,000
Augmentation du capital	5 000 000,000						5 000 000,000
Résultat au 31/12/2012						-14 527 112,814	-14 527 112,814
<b>Solde final 31/12/2012</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 527 112,814</b>	<b>472 887,186</b>

## P-2 PASSIFS NON COURANTS

### P-2-1 Emprunts

Cette rubrique présente au 31 décembre 2012 un solde de ..... **684 146,086**  
Elle est détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2011	Nouveaux Emprunts	Reclassement & Paiement	31/12/2012
- Emprunts « parties liées »	0,000	3 500 000,000	3 125 000,000	375 000,000
- Emprunt « leasing »	0,000	387 919,410	78 773,324	309 146,086
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>3 887 919,410</b>	<b>3 203 773,324</b>	<b>684 146,086</b>

### P-2-2 Provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de ..... **100 000,000**  
Il s'agit d'une provision pour grosse réparation des deux avions A319.

## P-3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **8 320 332,269**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Fournisseurs d'exploitation locaux	2 888 829,323	42 455,510	2 846 373,813
- Fournisseurs d'exploitation étrangers	3 460 928,063	33 206,810	3 427 721,253
- Fournisseurs d'immobilisations locaux	1 124 425,954	4 023,000	1 120 402,954
- Fournisseurs d'immobilisation étrangers	846 148,929	40 600,000	805 548,929
<b>TOTAL</b>	<b>8 320 332,269</b>	<b>120 285,320</b>	<b>8 200 046,949</b>

## P-4 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **4 388 145,075**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Personnel rémunération due	225 546,549	4 550,000	220 996,549

- Impôts et taxes créditeurs	784 830,076	9 729,871	775 100,205
- Comptes courants actionnaires	2 435 000,000	0,000	2 435 000,000
- CNSS & organismes sociaux	219 181,874	1 876,870	217 305,004
- Crédoiteurs divers	96 094,937	29 000,000	67 094,937
- Charges à payer	513 181,021	12 875,450	500 305,571
- Produits constatés d'avance	98 100,240	0,000	98 100,240
- Provisions courantes pour risques e	16 210,378	16 210,378	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 145,075</b>	<b>74 242,569</b>	<b>4 313 902,506</b>

#### P-5 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **10 165 780,878**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Echéances financements devises	4 559 824,138	0,000	4 559 824,138
- Echéances à (-) 1an Emprunts leasing	31 653,269	0,000	31 653,269
- Echéances à (-) 1an Emprunts parties liées	5 125 000,000	0,000	5 125 000,000
- Intérêts courus	305 307,524	0,000	305 307,524
<b>S/TOTAL</b>	<b>10 021 784,931</b>	<b>0,000</b>	<b>10 021 784,931</b>
- AMEN BANK	143 995,947	0,000	143 995,947
<b>TOTAL</b>	<b>10 165 780,878</b>	<b>0,000</b>	<b>10 165 780,878</b>

#### IX / NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente les principales rubriques de l'état de résultat (en Dinars) :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Revenus	31 386 543,703	0,000	31 386 543,703
<b>Production</b>	<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>	<b>31 386 543,703</b>
- Achats consommés	22 807 777,068	0,000	22 807 777,068
<b>Marge brute</b>	<b>8 578 766,635</b>	<b>0,000</b>	<b>8 578 766,635</b>
<b>Taux de MB</b>	<b>27%</b>	<b>0%</b>	<b>27%</b>
- Charges de personnel	2 700 871,956	0,000	2 700 871,956
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 043 767,260	0,000	1 043 767,260
- Redevances aéronautique	3 613 175,254	0,000	3 613 175,254
- Assistance fournie aux avions	3 869 144,707	0,000	3 869 144,707
- Loyers Avions	8 143 420,509	0,000	8 143 420,509
- Autres charges d'exploitation	3 182 443,236	0,000	3 182 443,236
<b>Total Autres Charges</b>	<b>22 552 822,922</b>	<b>0,000</b>	<b>22 552 822,922</b>

	<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>-13 974 056,287</b>	<b>0,000</b>	<b>-13 974 056,287</b>
-	Charges financières nettes	-535 555,717	0,000	-535 555,717
-	Autres gains ordinaires	785,990	0,000	785,990
-	Autres pertes ordinaires	-49,904	0,000	-49,904
-	Impôt sur les bénéfices	-18 236,896	0,000	-18 236,896
	<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 527 112,814</b>

#### R-1 Revenu

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Revenus GDS	4 792 134,403	0,000	4 792 134,403
- Revenus Taxes GDS	4 296 905,099	0,000	4 296 905,099
- Revenus Standards	2 763 053,063	0,000	2 763 053,063
- Revenus Taxes Standards	2 539 866,256	0,000	2 539 866,256
- Revenus WEB	1 581 291,755	0,000	1 581 291,755
- Revenus Taxes WEB	1 728 825,070	0,000	1 728 825,070
- Revenus Services	232 506,655	0,000	232 506,655
- Revenus des vols charter	11 292 585,072	0,000	11 292 585,072
- Revenus double touchée Charter	159 920,777	0,000	159 920,777
- Revenus Taxes Charter	1 738 993,029	0,000	1 738 993,029
- Revenus Excédents bagages	37 483,714	0,000	37 483,714
- Autres revenus accessoires	222 978,810	0,000	222 978,810
<b>Total</b>	<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>	<b>31 386 543,703</b>

#### R-2 Achats consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Achats catering Nourriture	1 844 340,252	0,000	1 844 340,252
- Achats catering Journaux	2 828,400	0,000	2 828,400
- Achats Catering Consommables	3 809,780	0,000	3 809,780
- Achats habillement PNT	6 737,849	0,000	6 737,849
- Achats habillement PNC	6 628,979	0,000	6 628,979
- Achats habillement autres direction	35 679,546	0,000	35 679,546
- Achats Etudes/Prestation de services	994 329,348	0,000	994 329,348
- Achat fuel local	9 933 838,729	0,000	9 933 838,729
- Achat fuel étranger	1 708 975,681	0,000	1 708 975,681
- Achats carburants matériel roulant	39 224,128	0,000	39 224,128

- Handling & Assistance Tunisie	2 732 530,595	0,000	2 732 530,595
- Handling & Assistance étranger	4 355 462,034	0,000	4 355 462,034
- Achats divers d'exploitation	1 179 972,043	0,000	1 179 972,043
<b>Total</b>	<b>22 844 357,364</b>	<b>0,000</b>	<b>22 844 357,364</b>

### R-3 Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Salaires et compléments de salaires	2 308 441,949	0,000	2 308 441,949
- Charges Sociales	348 264,679	0,000	348 264,679
- Assurances groupe	33 351,951	0,000	33 351,951
- Frais et services médicales	10 763,377	0,000	10 763,377
- Autres charges de personnel	50,000	0,000	50,000
<b>Total</b>	<b>2 700 871,956</b>	<b>0,000</b>	<b>2 700 871,956</b>

### R-4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Dotations amt Immobilisations Incorporelles	60 439,106	0,000	60 439,106
- Dotations amt Immobilisations Corporelles	243 610,973	0,000	243 610,973
- Dotations résorption charges reportées	639 717,181	0,000	639 717,181
- Dotation provision risque et charge	100 000,000	0,000	100 000,000
<b>Total</b>	<b>1 043 767,260</b>	<b>0,000</b>	<b>1 043 767,260</b>

### R-5 Redevances aéronautique

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Redevances Aéro Etranger	348 839,818	0,000	348 839,818
- Redevances route Tunisie	838 965,330	0,000	838 965,330
- Redevances route Etranger	2 425 370,106	0,000	2 425 370,106
<b>Total</b>	<b>3 613 175,254</b>	<b>0,000</b>	<b>3 613 175,254</b>

### R-6 Assistance fournie aux avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Maintenance des avions	2 066,040	0,000	2 066,040
- Maintenance LUFTHANSA	1 846 563,764	0,000	1 846 563,764
- Maintenance SABENA	825 066,370	0,000	825 066,370
- Maintenance Air-France-Industry	6 405,810	0,000	6 405,810
- Maintenance TAP Maintenance & Engin	2 796,475	0,000	2 796,475
- Assistance Tunisie	398 795,688	0,000	398 795,688
- Assistance Etranger	581 956,312	0,000	581 956,312
- Frais plan de vol	205 494,248	0,000	205 494,248
<b>Total</b>	<b>3 869 144,707</b>	<b>0,000</b>	<b>3 869 144,707</b>

#### R-7 Loyers Avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Location des avions	8 090 317,500	0,000	8 090 317,500
- Affrètement des avions	53 103,009	0,000	53 103,009
<b>Total</b>	<b>8 143 420,509</b>	<b>0,000</b>	<b>8 143 420,509</b>

#### R-8 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Sous-Traitance générale	4 000,000	0,000	4 000,000
- Redevances pour utilisation des immobs	41 704,740	0,000	41 704,740
- Location	336 549,782	0,000	336 549,782
- Entretien	33 601,758	0,000	33 601,758
- Assurance	1 550 846,286	0,000	1 550 846,286
- Etudes et formation	96 249,470	0,000	96 249,470
- Honoraires	145 488,406	0,000	145 488,406
- Publicité, publications, relations	90 216,991	0,000	90 216,991
- Transport & mission	448 124,189	0,000	448 124,189
- Frais télécommunication & ADSL	63 614,936	0,000	63 614,936
- Frais Bancaires	155 849,895	0,000	155 849,895
- Impôts et taxes	216 196,784	0,000	216 196,784
<b>Total</b>	<b>3 182 443,236</b>	<b>0,000</b>	<b>3 182 443,236</b>

#### R-9 Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Intérêts des emprunts « parties liées »	406 924,690	0,000	406 924,690
- Intérêts emprunts leasing	19 791,846	0,000	19 791,846
- Intérêts comptes courants & dépôts	1 814,675	0,000	1 814,675
- Intérêts Comptes courants	8 967,460	0,000	8 967,460
- Intérêts/opération financement devises	42 500,804	0,000	42 500,804
- Escomptes accordés	720,000	0,000	720,000
- Pertes de change	102 415,926	0,000	102 415,926
- Gains de change	-47 579,684	0,000	-47 579,684
<b>Total</b>	<b>535 555,717</b>	<b>0,000</b>	<b>535 555,717</b>

#### **X / NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

##### **F-1 Variation De stock**

Elle affiche une variation négative de 36 580,296 DT qui se détaille comme suit

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Stocks au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Stocks au 31/12/N	-36 580,296	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-36 580,296</b>	<b>0,000</b>

##### **F-2 Variation Des Créances clients**

Elle affiche une variation négative de 1 833 173,941 DT qui se détaille comme suit

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Clients au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Clients au 31/12/N	-1 833 173,941	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-1 833 173,941</b>	<b>0,000</b>

##### **F-3 Variation Des autres actifs**

Elle affiche une variation négative de 5 036 406,065 DT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Autres actifs courants au 31/12/N-1	3 404,341	0,000
- Autres actifs courants au 31/12/N	-5 039 810,406	-3 404,341
<b>TOTAL</b>	<b>-5 036 406,065</b>	<b>-3 404,341</b>

#### F-4 Variation des fournisseurs et autres dettes

Elle affiche une variation positive de 10 893 305,096 DT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N-1	-120 285,320	0,000
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N	8 320 332,269	120 285,320
- Autres passifs courants au 31/12/N-1	-74 242,569	0,000
- Autres passifs courants au 31/12/N	4 388 145,075	74 242,569
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	44 623,000	0,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	-1 970 574,883	-44 623,000
- intérêts courus au 31/12/N-1	0,000	0,000
- intérêts courus au 31/12/N	305 307,524	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 893 305,096</b>	<b>149 904,889</b>

#### F-5 Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N-1	95 005,125	0,000
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N	-2 525 647,494	-95 005,125
- Autres passifs courants au 31/12/N-1	-44 623,000	0,000
- Autres passifs courants au 31/12/N	1 970 574,883	44 623,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	309 146,086	0,000
- intérêts courus au 31/12/N-1	0,000	0,000
- intérêts courus au 31/12/N	31 653,269	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-163 891,131</b>	<b>-50 382,125</b>

#### F-6 Décaissements affectés à l'acquisition des autres actifs non courants

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Autres actifs non courants au 31/12/N-1	459 185,240	0,000
- Autres actifs non courants au 31/12/N	-3 041 221,375	-459 185,240
- Résorption des AANC au 31/12/N	-639 717,181	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 221 753,316</b>	<b>-459 185,240</b>

#### F-7 Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Immobilisations financières au 31/12/N-1	1 476 000,000	0,000
- Immobilisations financières au 31/12/N	-10 475 374,306	-1 476 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>-8 999 374,306</b>	<b>-1 476 000,000</b>

#### F-8 Encaissement d'emprunts

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Financements devises	4 559 824,138	0,000
- Emprunts parties liées	8 500 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 059 824,138</b>	<b>0,000</b>

#### F-9 Remboursement d'emprunts

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Emprunts parties liées	-3 000 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 000 000,000</b>	<b>0,000</b>

#### F-10 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Banques	1 193 952,051	3 158 697,397
- Caisses	80 660,116	2 235,786
- Régies d'avances et accreditifs	64 925,642	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 537,809</b>	<b>3 160 933,183</b>

## XII - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au 31 Décembre 2012, votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Parties liées	Solde au 31/12/2011	Charge	Produit	Décaissements	Encaissements	Solde au 31/12/2012
<b>FOURNISSEURS</b>						
TELNET HOLDING	0,000	6 637,543		3 760,736		-2 876,807
TELNET INCORPORATED	0,000	374 848,690				-374 848,690
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	337 405,060		7 000,000		-330 405,060
DATABOX	0,000	35 605,980		13 248,140		-22 357,840
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>754 497,273</b>		<b>24 008,876</b>		<b>-730 488,397</b>
<b>CLIENTS</b>						
TELNET INCORPORATED	0,000		73 863,743		17 452,686	56 411,057
TELNET TECHNOLOGIE	0,000		16 762,786		7 524,920	9 237,866
DATABOX	0,000		4 199,818		2 817,408	1 382,410
PLM SYSTEMS	0,000		802,892		0,000	802,892
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>		<b>95 629,239</b>		<b>27 795,014</b>	<b>67 834,225</b>
<b>CRÉDITEURS DIVERS</b>						
TELNET HOLDING SA	0,000	406 924,690		3 149 617,166	10 943 000,000	-8 200 307,524
TELNET INCORPORATED	0,000	61 158,603		15 140,000		-46 018,603
TELNET CONSULTING	0,000	22 179,744		154 246,448	155 958,483	-23 891,780
FRIKHA & CIE	0,000	108 103,822		108 103,822		0,000
FRIKHA Mohamed	-18 677,327			5 019 677,327	5 002 000,000	-1 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>-18 677,327</b>	<b>598 366,859</b>		<b>3 427 107,436</b>	<b>11 098 958,483</b>	<b>-8 270 217,907</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE 2012**

*Messieurs les Actionnaires,*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 27 Septembre 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « SYPHAX Airlines », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de .....	24 131 291,494 TND
Un chiffre d'affaires de .....	31 386 543,703 TND
Un déficit net de .....	-14 527 112,814 TND

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

A notre avis, nous estimons que les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « SYPHAX Airlines » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Observations***

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que :

- La taxe carbone collectée par « SYPHAX Airlines » des passagers départ France est comptabilisée parmi les revenus. Cette taxe devrait être comptabilisée au passif du bilan et déclarée au organisme compétent pour un montant de 101 237,393 dinars.
- La société « SYPHAX Airlines » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour congé à payer pour

un montant de 141 689,921 dinars.

- L'affectation des encaissements et des décaissements aux clients et fournisseurs appropriés n'est pas observée au 31 décembre 2012.
- Votre société a constaté une provision de 100.000 dinars relative aux maintenances périodiques futures (grosses réparations) des avions, qui pourraient avoir lieu suite aux visites techniques. Ce montant a été estimé par le service technique de votre société, les procédures d'audit que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de vérifier le montant de la provision nécessaire à constituer.

### **Autre Point**

Les comptes de votre société ont révélé que les fonds propres sont en deçà de la moitié de son capital social en raison de la perte subie. Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 a décidé une augmentation de capital d'un montant de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND), en numéraire, par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars avec une prime d'émission globale de 12.500.000 dinars à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation est réservée au public dans le cadre de l'introduction de la société « SYPHAX Airlines » à la cote alternative de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Cette opération est en cours de réalisation.

### **Vérifications et Informations Spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis le, 10 Mai 2013**

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mahmoud TRIKI**

**Société SYPHAX AIRLINES**  
**Aéroport international de Sfax Thyna**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **EXERCICE 2012**

*Messieurs les Actionnaires,*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I- Convention et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012**

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 03 Mars 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 3 500 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** », selon les conditions suivantes :

- Durée : un an et 7 mois dont 6 mois de franchise remboursable sur 12 mensualités, à partir du mois d'octobre 2012 ;
- Taux d'intérêt : 6% l'an.

L'emprunt se détaille comme suit :

Désignations	Débloccage	Remboursement	Solde au 31/12/2012
- Emprunt « <b>TELNET HOLDING SA</b> »	3 500 000,000	-2 000 000,000	1 500 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 000,000</b>	<b>-2 000 000,000</b>	<b>1 500 000,000</b>

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 08 Mars 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 4 000 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** » selon les conditions suivantes :

- Durée : 180 jours à partir de la date de déblocage de crédit ;
- Taux d'intérêts : 6,5% l'an hors taxes ;

L'emprunt se détaille comme suit :

Désignations	Débloccage	Remboursement	Solde au 31/12/2012
- Emprunt « <b>TELNET HOLDING SA</b> »	4 000 000,000	0,000	4 000 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4 000 000,000</b>

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 26 Avril 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 1 000 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** » selon les conditions suivantes :

- Durée : 90 jours à partir de la date de déblocage de crédit ;
- Taux d'intérêts : 6,25% l'an hors taxes ;

Cet emprunt a été intégralement remboursé au 31/12/2012

Ces trois conventions de prêts précitées au profit de votre société « **SYPHAX Airlines** » ont été ratifiées par votre assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2012.

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 05 Octobre 2012 a autorisé :

- Une convention financière conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** ». Il s'agit d'un contrat d'avance en compte courant qui régleme les transactions financières entre les deux sociétés. Le taux de rémunération des soldes créditeurs acquis au fur et à mesure est fixé à 6% l'an.

Le compte courant de la société « **TELNET HOLDING SA** » crédeur, y compris les intérêts courus non encore réglés sur les crédits octroyés, se présente comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice			solde crédeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	Intérêts courus	
<b>TELNET HOLDING SA</b>	0,000	8 000,000	2 443 000,000	265 307,524	2 700 307,524

- Une convention commerciale conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** » qui prévoit des tarifs uniques accordés par « **SYPHAX AIRLINES SA** » à toutes les sociétés constituant le groupe « **TELNET HOLDING SA** », au personnel de ce groupe ainsi que leurs petites familles. Les opérations de ventes se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### *Clients*

TELNET INCORPORATED	0,000	73 863,743	17 452,686	56 411,057
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	16 762,786	7 524,920	9 237,866
DATABOX	0,000	4 199,818	2 817,408	1 382,410
PLM SYSTEMS	0,000	802,892	0,000	802,892

- ✓ L'existence d'une convention établie le 2 mars 2012 et autorisée par votre conseil d'administration entre votre société et Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** ». Il s'agit d'un contrat d'avance en compte courant actionnaire qui régleme les transactions financières entre les deux parties. Les sommes constatées sur les livres de la société « **SYPHAX AIRLINES SA** » en compte courant actionnaire au nom de Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » ne sont pas rémunérées.

Le compte courant du Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » se présente comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	
MOHAMED FRIKHA	0,000	5 002 000,000	5 002 000,000	0,000

La première et deuxième augmentation du capital réservés à Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » totalisant 5 000 000 dinars ont été libérés par compensation de son compte courant actionnaire.

- ✓ L'existence d'opérations d'assistance entre votre société et les sociétés « **TELNET HOLDING** », « **TELNET INCORPORATED** », « **TELNET TECHNOLOGIE** », « **DATABOX** » et « **PLM SYSTEMS** », qui se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		Solde créditeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### *Fournisseurs*

TELNET HOLDING	0,000	3 760,736	6 637,543	2 876,807
TELNET INCORPORATED	0,000	0,000	374 848,690	374 848,690
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	7 000,000	337 405,060	330 405,060
DATABOX	0,000	13 248,140	35 605,980	22 357,840

- ✓ L'existence d'opérations financières entre votre société et les sociétés « **TELNET INCORPORATED** » et « **TELNET CONSULTING** », qui se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde créditeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### *Créditeurs Divers*

TELNET INCORPORATED	0,000	15 140,000	61 158,603	-46 018,603
TELNET CONSULTING	0,000	154 246,448	178 138,228	-23 891,780

## II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- Durant l'exercice 2011, Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » a payé des frais pour le compte de la société « **SYPHAX AIRLINES SA** » s'élevant à 18 677,327 TND. Le montant remboursé en 2012 est de 17 677,327 TND.
- Votre société a remboursé des frais engagés par la société « **FRIKHA & CIE** », durant l'exercice 2012, pour le compte de « **SYPHAX AIRLINES SA** » s'élevant à 108 103,822 TND

### **III / Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés à l'article 200- II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, courant l'exercice 2012, totalise un montant brut de 261 092,670 TND ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de mission de dirigeant responsable de la compagnie aérienne, pour la période allant de janvier à juillet 2012, pour un montant brut de 62 352,943 TND avec prise en charge des frais de téléphone ; ainsi que la mise à sa disposition d'une voiture de fonctions avec prise en charge de tous ses frais d'entretien, de maintenance et de carburant ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de mission de la direction des opérations aériennes, courant l'exercice 2012, pour un montant brut de 88 235,296 TND avec prise en charge des frais de téléphone ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé du suivi administratif de l'introduction au marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis de « Syphax Airlines », pour la période allant de juillet à décembre 2012, pour un montant brut de 56 470,590 TND avec prise en charge des frais de téléphone ; ainsi que la mise à sa disposition d'une voiture de fonctions avec prise en charge de tous ses frais d'entretien, de maintenance et de carburant.
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de la direction commerciale de la compagnie aérienne, pour la période allant de juillet à décembre 2012, pour un montant brut de 56 470,590 TND avec prise en charge des frais de téléphone ;

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

**Fait à Tunis, le 10 Mai 2013**

***Le Commissaire aux Comptes***

***Mahmoud TRIKI***

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Les Jardins du Lac,  
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel  
1053 Tunis.  
Tel: 216 71 194 344  
Fax: 216 71 194 320  
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars  
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

## ***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012***

### ***Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2012, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 175.156 mille dinars et un bénéfice net de 2.832 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de

planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **L'ARAB INTERNATIONAL LEASE** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 avril 2013**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**ECC MAZARS**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



Les Jardins du Lac,  
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel  
1053 Tunis.  
Tel: 216 71 194 344  
Fax: 216 71 194 320  
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars  
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

## ***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012***

### ***Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués..

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2012 :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit bail mobilier ou de crédit bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

D'un commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Au cours de l'exercice 2012, aucune opération de leasing relative à cette convention n'a été engagée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences, qu'ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013, se détaillent ainsi :

Agence	Loyer mensuel (HTVA)	Date d'application (qui coïncide avec la date d'ouverture)
Sousse 2	700 DT	A partir du Mai 2010
Nabeul	1.000 DT	A partir du Décembre 2010
Gabes	350 DT	A partir du Février 2011

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et

demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 357.829 DT

- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2012 au titre de cet emprunt ont totalisé la somme de 259.371DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 476.987 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2012, à ce titre, portent sur 195.797 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2012, au titre de cette convention portent sur la somme de 11.618 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 6 juin 2006. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation (500 litres par mois) et la prise en charge annuelle des prestations téléphonique et des consommations d'eau, de l'électricité et du gaz. Le Directeur Générale a présenté sa démission. Le conseil d'administration tenu le 25 juin 2012 a pris acte de cette démission et a autorisé l'attribution d' :

- Une indemnité compensatrice de 8 800 DT en contrepartie de ses droits au congé non consommé;
- Une indemnité exceptionnelle de performance au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Cette indemnité a porté sur un montant net de 10.000 DT arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 16 Juillet 2012 ;

Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a élit le Directeur Général démissionnaire, Président du Conseil d'administration et ce pour la période de son mandat d'administrateur qui se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

D'un autre côté nous vous signalons que le même conseil d'administration a autorisé la cession de la voiture de fonction de l'ancien Directeur Général à la BTK pour un montant de 35 000 DT correspondant à la valeur d'expertise faite le 30 mars 2012.

2- Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour la durée d'une année commençant le 25 juin 2012 et se terminant avec l'assemblée Générale ordinaire statuant l'exercice 2012. Sa rémunération est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 25 juin 2012. Cette rémunération se compose d'un salaire servi sur une base de 12 mois par an. Par ailleurs le nouveau Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de consommation et la prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau, de l'électricité et du gaz pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

3- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**C.2-** Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25.6.2012 au 31.12.2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>67 645</b>	<b>0</b>	<b>44 784</b>	<b>0</b>	<b>43 750</b>	<b>43 750</b>

Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue en 2012 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir

à nous prononcer sur leur utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***La convention concernée :***

- ***Administrateur concerné*** : Banque Tuniso-Koweïtienne "B.T.K".
- ***Nature et objet*** : Crédit à moyen terme consenti à l'A.I.L, le 26 septembre 2012, pour la somme de 9.200.000 DT.
- ***Modalités*** : Remboursement du principal en 18 trimestrialités de 511.111 DT chacune. Le crédit produira au profit de la B.T.K des intérêts conventionnels au TMM+2,0%. La BTK prélevait, en outre, une commission de gestion de 0,5% flat sur le montant total du prêt consenti à la date de la signature du contrat, soit 46.000 DT. Les intérêts conventionnels supportés en 2012, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 41.022 DT.

Cette convention, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 7 Décembre 2012, a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 29 avril 2013**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FMBZ-KPMG TUNISIE**

**ECC MAZARS**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

# Etats Financiers

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

**(Montants exprimés en dinars)**

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2 011
<b>A C T I F</b>			
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>5</b>	10 163 558	2 285 948
<b>Placements à court terme</b>			-
<b>Créances issues d'opérations de leasing</b>	<b>6</b>	156 827 804	139 091 198
<b>Placements à long terme</b>	<b>7</b>	1 100 000	1 100 000
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	<b>8</b>	6 565	3 259
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	<b>9</b>	321 196	287 161
<b>Autres actifs</b>	<b>10</b>	6.736.460	7 533 506
<b>Total de l'actif</b>		<b>175 155 583</b>	<b>150 301 073</b>
<b>P A S S I F</b>			
<b>Concours bancaires et dettes rattachées</b>	<b>11</b>	2 769 542	2 785 841
<b>Emprunts et dettes rattachées</b>	<b>12</b>	137 870 081	114 453 160
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>13</b>	2 344 008	2 214 032
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>14</b>	6 482 777	8 097 376
<b>Autres passifs</b>	<b>15</b>	2 408 829	1 881 564
<b>Total du passif</b>		<b>151 875 237</b>	<b>129 431 973</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
<b>Capital</b>		15 000 000	15 000 000
<b>Réserves</b>		5 088 517	4 448 475
<b>Résultats reportés</b>		359 593	394 603
<b>Résultat de l'exercice</b>		2 832 236	1 026 021
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>23 280 346</b>	<b>20 869 100</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>175 155 583</b>	<b>150 301 073</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		15 058 756	12 444 744
Autres produits sur opérations de leasing		244 190	191 964
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>17</b>	<b>15 302 946</b>	<b>12 636 708</b>
Charges financières nettes	<b>18</b>	(7 240 245)	(6 627 928)
Produits des placements	<b>19</b>	67 062	24 000
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>8 129 763</b>	<b>6 032 780</b>
Charges de personnel	<b>20</b>	(1 710 155)	(1 429 598)
Autres charges d'exploitation	<b>21</b>	(716 493)	(692 478)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>22</b>	(102 621)	(92 615)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<b>(2 529 268)</b>	<b>(2 214 692)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>5 600 494</b>	<b>3 818 088</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>23</b>	(1 873 083)	(2 223 681)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 727 412</b>	<b>1 594 407</b>
Autres gains ordinaires		140 610	3 876
Autres pertes ordinaires		(49 870)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 818 151</b>	<b>1 598 283</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>24</b>	(985 916)	(572 262)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 832 236</b>	<b>1 026 021</b>
Résultat par action (de base et dilué)	<b>16</b>	<b>1,888</b>	<b>1,006</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2012**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2 011
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		97 531 847	73 628 541
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(100 939 667)	(89 661 619)
Sommes versées aux fournisseurs et autres créditeurs		(858 961)	(112 267)
Sommes versées au personnel		(1 510 346)	(1 159 693)
Intérêts payés		(6 429 356)	(6 139 910)
Impôts et taxes payés		(1 805 542)	(2 862 409)
Autres flux liés à l'exploitation		112 170	24 000
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>(13 899 854)</b>	<b>(26 283 356)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(160 309)	(94 787)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		52 800	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(2 703 500)	(126 700)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		2 646 282	5 818
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>(164 727)</b>	<b>(215 669)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	5 000 000
Dividendes et autres distributions		(400 000)	(800 000)
Encaissements provenant des emprunts		121 700 000	111 690 000
Remboursement d'emprunts		(99 341 511)	(84 498 667)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>21 958 489</b>	<b>31 391 333</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>7 893 908</b>	<b>4 892 308</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>	25	<b>(499 892)</b>	<b>(5 392 200)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	25	<b>7 394 016</b>	<b>(499 892)</b>

## **Notes aux états financiers :**

### **Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :**

#### *(a) Présentation de la société*

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit au 31 Décembre 2012:

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Participation en DT</b>	<b>Participation en %</b>
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
<b>Total Général</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

#### *(b) Régime fiscal de la société*

##### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéficiaires réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

## **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

### ***(a) Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

### ***(b) Unité monétaire***

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

### ***(c) Sommaire des principales méthodes comptables***

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance. Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par

portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, la Société a constaté des provisions collectives pour un montant global égal à 1.200.000 D, soit 0,8% des engagements portés sur les clients non classés.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

*(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

*(c-10)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.163.558 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.285.948 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques	10 162 411	2 284 801
Caisses	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>10 163 558</b>	<b>2 285 948</b>

**Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 156.827.804 DT contre un solde net de 139.091.198 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		<i>167 702 561</i>	<i>148 143 544</i>
+ Encours financiers	<b>6.1</b>	154 054 549	135 177 030
+ Impayés	<b>6.2</b>	14 622 109	13 835 449
- Intérêts échus différés		(974 096)	(868 934)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		<i>1 748 439</i>	<i>2 527 269</i>
<b>Total brut des créances leasing</b>		<b>169 451 000</b>	<b>150 015 059</b>
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(10 339 797)	(7 443 033)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(1 200 000)	(625 000)
Produits réservés		(1 083 399)	(1 257 146)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>156 827 804</b>	<b>139 091 198</b>

**6.1. Encours financiers :**

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 154.054.549 DT contre 135.177.030 DT au 31 Décembre 2011.

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 18.877.519 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2011</b>	<b>135 177 030</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	89 060 034
Relocations	1 317 120
Consolidations	0
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(66 462 242)
Cessions à la Valeur résiduelle	(7 022)
Cessions anticipées	(4 100 368)
Relocations	(930 003)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2012</b>	<b>154 054 549</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

**6.1.1. Analyse par maturité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>168 855 068</b>	<b>148 616 140</b>
à recevoir dans moins d'1 an	66 723 272	58 812 396
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	101 531 764	89 287 117
à recevoir dans plus de 5 ans	600 032	516 627
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(22 711 489)</b>	<b>(18 886 398)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>146 143 578</b>	<b>128 043 693</b>
à recevoir dans moins d'1 an	54 959 793	48 105 070
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	90 632 761	79 451 234
à recevoir dans plus de 5 ans	551 024	487 390
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>52 650</b>	<b>67 677</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>5 863 532</b>	<b>4 653 951</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>1 994 789</b>	<b>2 411 708</b>
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>154 054 549</b>	<b>135 177 030</b>

**6.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Bâtiment et travaux publics	11 852 713	8 344 242
Industrie	21 201 743	15 856 745
Tourisme	10 411 259	18 305 051
Commerces et services	94 689 884	75 761 214
Agriculture	15 898 950	16 909 778
<b>Total</b>	<b>154 054 549</b>	<b>135 177 030</b>

**6.1.3. Analyse par type de matériel :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Equipements	13 618 145	13 324 248
Matériel roulant	132 312 256	112 660 738
Matériel spécifique	715 182	899 421
<i>Sous Total</i>	146 645 583	126 884 408
Immobilier	7 408 966	8 292 622
<b>Total</b>	<b>154 054 549</b>	<b>135 177 030</b>

**6.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2012 la somme de 14.622.109 DT contre 13.835.449 DT au 31 Décembre 2011. Leur détail s'analyse comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>9 101 960</b>	<b>8 469 734</b>
Inférieur à 1 mois	2 687 044	2 682 849
Entre 1 et 3 mois	2 874 258	2 798 985
Entre 3 et 6 mois	852 418	1 016 512
Entre 6 mois et 1 année	946 891	935 267
Supérieur à 1 année	1 484 292	918 218
Frais	400 383	322 881
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(143 326)	(204 977)
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>5 347 942</b>	<b>5 138 095</b>
<b>Valeurs impayées (3)</b>	<b>172 207</b>	<b>227 619</b>
<b>Total (1)+(2)+(3)</b>	<b>14 622 109</b>	<b>13 835 449</b>

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
Intérêts échus différés	(694 521)	(247 663)	(8 733)	(15 243)	(7 937)	(974 096)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>110 168 266</b>	<b>40 883 292</b>	<b>2 105 114</b>	<b>3 612 376</b>	<b>12 682 765</b>	<b>169 451 813</b>
Avances reçues (*)	(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>108 317 832</b>	<b>40 871 169</b>	<b>2 105 114</b>	<b>3 612 376</b>	<b>12 209 814</b>	<b>167 116 305</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>1 714 003</b>	<b>77 090</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 791 092</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>110 031 835</b>	<b>40 948 259</b>	<b>2 105 114</b>	<b>3 612 376</b>	<b>12 209 814</b>	<b>168 907 398</b>
Produits réservés	-	-	(40 960)	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
Provisions individuelles sur encours financiers	-	-	-	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
Provisions individuelles sur impayés	-	-	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(74 654)</b>	<b>(496 844)</b>	<b>(10 851 699)</b>	<b>(11 423 196)</b>
Produits réservés						
Provisions collectives	(880 255)	(319 745)				(1 200 000)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1</b>	<b>(880 255)</b>	<b>(319 745)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 200 000)</b>

<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>109 151 580</b>	<b>40 628 513</b>	<b>2 030 460</b>	<b>3 115 533</b>	<b>1 358 115</b>	<b>156 284 201</b>
-------------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	--------------------

<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>	<b>1,25%</b>	<b>2,14%</b>	<b>7,23%</b>
	<b>10,61%</b>		

<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>	<b>3,55%</b>	<b>13,75%</b>	<b>88,88%</b>
	<b>63,72%</b>		

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 7. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2012 et au 31 Décembre 2011 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) (**)	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 8. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 6.565 DT contre 3.259 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	65 131	7 335	-	72 466	61 872	4 029	-	65 901	6 565
<b>TOTAUX</b>		<b>65 131</b>	<b>7 335</b>	<b>-</b>	<b>72 466</b>	<b>61 872</b>	<b>4 029</b>	<b>-</b>	<b>65 901</b>	<b>6 565</b>

**Note 9. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 une valeur nette comptable de 321.196 DT contre 287.161 DT au 31 Décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	273 134	139 000	106 940	305 194	138 032	54 491	86 591	105 932	199 262
Equipements de bureau	10,0%	98 366	3 002	-	101 368	59 001	6 534	-	65 535	35 833
Matériel informatique	33,3%	200 939	10 189	-	211 128	157 328	28 222	-	185 550	25 578
Installations générales	10,0%	108 408	783	-	109 191	39 324	9 344	-	48 668	60 523
<b>TOTAUX</b>		<b>680 848</b>	<b>152 974</b>	<b>106 940</b>	<b>726 882</b>	<b>393 686</b>	<b>98 591</b>	<b>86 591</b>	<b>405 686</b>	<b>321 196</b>

**Note 10. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 6.736.460 DT contre 7.533.506 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Dépôts et cautionnements versés	305	305
Prêts et avances au personnel	<b>10.1</b> 418 330	392 549
Charges reportées	<b>10.2</b> 486 666	284 713
Fournisseurs, avances et acomptes	1 035	2 187
Etat, report de TVA	5 509 185	6 196 128
Etat, report d'I.S	<b>15.1</b> 0	423 095
Charges constatées d'avance	<b>10.3</b> 18 292	26 994
Produits à recevoir des tiers	2 957	2 957
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	297 792	202 752
Compte d'attente	1 898	1 826
<b>Total</b>	<b>6 736 460</b>	<b>7 533 506</b>

**10.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>398 030</b>	<b>391 049</b>
Échéances à plus d'un an	347 401	354 499
Échéances à moins d'un an	50 629	36 550
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>20 300</b>	<b>1 500</b>
Avances sur primes	20 300	1 500
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>418 330</b>	<b>392 549</b>

**10.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	721 405	302 457	-	1 023 862	484 628	174 571	-	659 199	364 664
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	74 972	96 000	-	170 972	27 036	21 933	-	48 969	122 002
<b>TOTAUX</b>		<b>796 378</b>	<b>398 457</b>	<b>0</b>	<b>1 194 835</b>	<b>511 664</b>	<b>196 504</b>	<b>0</b>	<b>708 168</b>	<b>486 666</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 196.504 DT figure parmi les charges financières.

**10.3. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Fournitures de bureau et autres	11 458	9 949
Licence Antivirus online	2 334	1 920
Abonnement ADSL	564	425
Maintenance	375	
Assurance voitures	3 561	
Frais sur achat de cadeaux	0	14 700
<b>Total</b>	<b>18 292</b>	<b>26 994</b>

**Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2012 la somme de 2.769.542 DT contre 2.785.841 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques, découverts	2 769 542	2 785 841
<b>Total</b>	<b>2 769 542</b>	<b>2 785 841</b>

**Note 12. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 137.870.081 DT au 31 Décembre 2012 contre 114.453.160 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>134 637 322</b>	<b>112 278 833</b>
Billets de trésorerie		500 000	4 000 000
Emprunts bancaires		75 385 322	67 088 833
Emprunts obligataires		58 752 000	41 190 000
<b>+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)</b>		<b>3 242 909</b>	<b>2 186 947</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		812 763	483 202
Intérêts sur emprunts obligataires		2 255 471	1 529 070
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>		<b>(10 150)</b>	<b>(12 620)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie		(10 150)	(12 620)
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>137.870.081</b>	<b>114 453 160</b>

**12.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2012 :

*Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2012*

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b>BILLETTS DE TRESORERIE</b>									
Billet de trésorerie UOS SICAV	3 000 000	5,00%	11 janvier 2012	3 000 000		3 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	28 février 2012	1 000 000		1 000 000	0	-	-
Billet de trésorerie TUNIS CENTER	500 000	5,65%	12 mai 2013	-	500 000		500 000	-	500 000
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>				<b>4 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>									
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	(72 000 000)	18 000 000	-	18 000 000
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 754 069	-	(1 318 602)	4 435 467	3 039 956	1 395 511
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000	-	(889 951)	4 110 049	3 168 191	941 858
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	7 800 000	-	(1 950 000)	5 850 000	2 600 000	3 250 000
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 4ans et demi à partir du 31 mars 2011	9 336 000	-	(1 998 000)	7 338 000	4 008 000	3 330 000
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5 ans et demi dont six mois de franchise à partir du	5 000 000	-	(750 000)	4 250 000	3 000 000	1 250 000
BTK	9 200 000	TMM+2%			9 200 000	-	9 200 000	7 155 556	2 044 444
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	375 000	-	(375 000)	-	-	-
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 800 000	-	(400 000)	1 400 000	1 000 000	400 000
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	3 000 000	-	(500 000)	2 500 000	2 000 000	500 000
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 437 500	-	(750 000)	1 687 500	937 500	750 000
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	8 586 264	-	(1 846 959)	6 739 305	4 776 691	1 962 614
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28 février 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	-	5 000 000	(125 000)	4 875 000	3 897 740	977 260
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>67 088 833</b>	<b>91 200 000</b>	<b>(82 903 511)</b>	<b>75 385 322</b>	<b>39 583 634</b>	<b>35 801 687</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>									
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	2 000 000	-	(2 000 000)	0	-	-
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	(2 000 000)	2 000 000	0	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	6 000 000	-	(2 000 000)	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000	3 000 000
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	17 190 000		(3 438 000)	13 752 000	10 314 000	3 438 000
AIL 2012					30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>				<b>41 190 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>(12 438 000)</b>	<b>58 752 000</b>	<b>42 314 000</b>	<b>16 438 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>				<b>112 278 833</b>	<b>121 700 000</b>	<b>(91 341 511)</b>	<b>134 637 322</b>	<b>81 897 634</b>	<b>52 739 687</b>

**Note 13. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2.344.008 DT au 31 Décembre 2012 contre 2.214.032 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Avances et acomptes reçus des clients	2 335 508	2 205 532
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
<b>Total</b>	<b>2 344 008</b>	<b>2 214 032</b>

**Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6.482.777 DT au 31 Décembre 2012 contre 8.097.376 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	10 046	15 701
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	6 472 731	8 081 675
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>6 482 777</b>	<b>8 097 376</b>

**Note 15. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 2.785.829 DT au 31 Décembre 2012 contre 1.881.564 DT au 31 Décembre 2011 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Personnel, provisions pour congés payés	266 990	205 151
Personnel, autres charges à payer	155 793	127 437
Etat, retenues sur salaires	31 279	29 289
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	139 217	155 478
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>15.1</b>	461 890	-
Etat, autres impôts et taxes à payer	25 800	11 792
C.N.S.S	93 503	80 816
Assurance groupe	18 089	15 635
Assurance COMAR	857 194	980 528
Autres comptes créditeurs	191 304	149 475
Diverses charges à payer <b>15.2</b>	143 267	106 306
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	16 650	18 443
Compte d'attente	7 853	1 243
<b>Total</b>	<b>2 408 829</b>	<b>1 881 564</b>

**15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
+ Impôt sur les sociétés dû	562 821	572 262
- Acomptes provisionnels	(88 138)	(985 428)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(12 793)	(9 929)
<b>Dette (ou report) d'impôt exigible</b>	<b>461 890</b>	<b>(423 095)</b>

**15.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Redevances téléphoniques	10 000	17 111
Honoraires	86 107	72 837
Eau & électricité	2 000	-
Loyers	45 160	16 358
<b>Total</b>	<b>143 267</b>	<b>106 306</b>

**Note 16. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	<b>(A)</b>	509 430	438 399
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	2 500 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	<b>(B)</b>	529 087	460 076
Résultats reportés		359 593	394 603
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>20 448 110</u>	<u>19 843 078</u>
Résultat de l'exercice (1)		2 832 236	1 026 021
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>23 280 346</b>	<b>20 869 100</b>
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 020 274
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)	<b>(D)</b>	1,888	1,006

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

***Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2012***

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2011</b>	<b>15 000 000</b>	<b>438 399</b>	<b>650 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>460 076</b>	<b>394 603</b>	<b>1 026 021</b>	<b>20 869 100</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 juillet 2012		71 031		500 000		90 000	(35 010)	(626 021)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						12 287			12 287
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvements sur fonds social						(33 277)			(33 277)
Résultat de l'exercice 2012								2 832 236	2 832 236
<b>Soldes au 31 Décembre 2012</b>	<b>15 000 000</b>	<b>509 430</b>	<b>650 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>529 087</b>	<b>359 593</b>	<b>2 832 236</b>	<b>23 280 346</b>

**Note 17. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>		<b>15 058 756</b>	<b>12 444 744</b>
Intérêts conventionnels	(A)	14 536 079	12 719 411
Intérêts intercalaires	(B)	42 899	19 700
Préloyers	(C)	97 466	85 629
Intérêts de retard		158 075	88 137
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		50 490	79 342
Variation des produits réservés	<b>17.1</b>	173 747	(547 475)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>		<b>244 190</b>	<b>191 964</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		162 622	118 870
Frais de dossier		81 568	73 093
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>15 302 946</b>	<b>12 636 708</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		129 982 886	114 433 539
. A la fin de la période		147 945 480	129 982 886
. Moyenne	(D)	138 964 183	122 208 212
- Produits de la période	<b>(E)=(A)+(B)+(C)</b>	14 676 444	12 824 740
- Taux moyen	<b>(C)/(D)</b>	10,56%	10,49%

**17.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	457 414	93 997
Intérêts de retard antérieurs	423	1 659
Intérêts de rééchelonnement	19 465	
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(303 551)	(623 121)
Intérêts de retard		(548)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(19 461)
<b>Total</b>	<b>173 747</b>	<b>(547 475)</b>

**Note 18. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>7 062 700</b>	<b>6 090 853</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		3 382 780	2 459 803
Intérêts des crédits bancaires		2 516 086	2 519 927
Intérêts des certificats de leasing		924 840	923 268
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		42 490	40 508
Résorptions des frais d'émission des emprunts		196 504	147 347
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>177 545</b>	<b>537 075</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		195 926	541 594
Autres produits financiers		(18 381)	(4 519)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>7 240 245</b>	<b>6 627 928</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		111 690 000	85 087 500
. A la fin de la période		121 700 000	111 690 000
. Moyenne	<b>(B)</b>	116 695 000	98 388 750
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	6,05%	6,19%

**Note 19. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
+ Plus value potentielle sur placements		17 562	-
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		45 000	19 500
+ Jetons de présence		4 500	4 500
<b>Total</b>		<b>67 062</b>	<b>24 000</b>

**Note 20. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Salaires et compléments de salaires	826 966	674 840
Charges connexes aux salaires	475 355	381 631
Cotisations de sécurité sociale	288 901	225 696
Autres charges sociales	118 933	147 432
<b>Total</b>	<b>1 710 155</b>	<b>1 429 598</b>

**Note 21. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>111 699</b>	<b>78 985</b>
Achat de matières et fournitures	111 699	78 985
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>209 810</b>	<b>195 256</b>
Locations	120 933	121 497
Entretiens et réparations	9 857	8 855
Primes d'assurances	16 067	12 134
Autres	62 953	52 771
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>239 742</b>	<b>254 284</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	117 701	104 119
Publicités, publications, relations publiques	16 896	34 091
Cotisations et dons	24 877	18 380
Déplacements, missions et réceptions	2 655	22 088
Frais postaux et de télécommunications	47 073	40 943
Services bancaires et assimilés	30 540	34 663
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>43 750</b>	<b>56 250</b>
Jetons de présence	43 750	56 250
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>111 492</b>	<b>104 903</b>

T.C.L	107 817	100 000
Droits d'enregistrement et de timbres	2 028	3 317
Autres impôts et taxes	1 647	1 586
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>716 493</b>	<b>689 678</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 029	1 698
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	98 592	90 917
<b>Total</b>	<b>102 621</b>	<b>92 615</b>

**Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 372 666	2 717 582
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	575 000	625 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 074 583)	(1 118 901)
<b>Total</b>	<b>1 873 083</b>	<b>2 223 681</b>

**Note 24. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2012 et le 31 Décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 832 235</b>	<b>1 026 021</b>
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	985 916	572 262
- Dotations aux provisions	2 947 666	3 342 582
- Jetons de présence	43 750	56 250
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	(45 000)	(19 500)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>6 764 568</i>	<i>4 977 615</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 947 666)	(3 342 582)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>2 816 902</b>	<b>1 635 033</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>985 916</b>	<b>572 262</b>

**Note 25. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2012, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 012</b>	<b>2 011</b>
+ Avoirs en banques	10 162 412	2 284 802
- Découverts bancaires	(2 769 542)	(2 785 841)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>7 394 016</b>	<b>(499 892)</b>

## Note 26. Engagements hors bilan :

### 26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2012 :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Opérations de leasing	1 791 092	3 192 709
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 587 200	4 953 176
Intérêts à courir sur emprunts BTE	518 435	789 097
Intérêts à courir sur emprunts BTL	856 863	1 531 209
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 612 364	2 440 987
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	843 461	1 528 184
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	693 068	-
Intérêts à courir sur certificat de leasing	111 660	88 817
<b>Total</b>	<b>14 014 143</b>	<b>14 524 179</b>

### 26.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Intérêts non échus sur opérations de leasing	23 619 775	20 664 624
Garanties réelles reçues des clients	2 682 506	1 574 379
Valeur des biens donnés en leasing	182 625 885	161 045 814
<b>Total</b>	<b>208 928 166</b>	<b>183 284 818</b>

## Note 27. Transactions avec les parties liées :

### 27.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2012.

	Ancien Directeur Général de la période du 1.1.2012 au 25.6.2012		Nouveau Directeur Général de la période du 25.6.2012 au 31.12.2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	67 645	-	44 784	-	43 750	43 750
Avantages Postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>67 645</b>	<b>0</b>	<b>44 784</b>	<b>0</b>	<b>43 750</b>	<b>43 750</b>

### 27.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

		<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>
Commissions de placement emprunt AIL 2012	*	-	
Commissions d'étude et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2012	*	-	(270.000)
Commissions de gestion emprunt AIL 2012	*	-	
Commissions de montage Billet de trésorerie		-	
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(8 000)
Commissions sur versement chèque		(615)	-
Commissions sur virements et versement effets		(21 880)	-

<b>(Suite)</b>	<b>BTK</b>	<b>SCIF</b>
Commissions de gestion sur facilités de caisse	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(195 797)	
Intérêts sur crédits bancaires	(1 135 209)	-
Charges locatives	** (88 866)	-
Jetons de présence servis	(37 500)	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	16 058	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	30 399	1 616

(\*) Inscrits en charges reportées dont 56.250 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.

(\*\*) Dont 12.654 DT de charges estimées sur occupation des locaux des agences de Sousse 2, de Nabeul et de Gabes pour lesquels les contrats de bail n'ont pas encore été conclus avec la BTK.

#### **Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

#### **Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2012, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2012

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	29.5	160 836 539		150 978 364
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	29.6	8 872 748		4 121 521
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		327 761	100%	327 761
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		-	100%	-
Autres actifs financiers		418 635	100%	418 635
Créances sur l'Etat		5 509 185	0%	-
Autres postes d'actifs		321 974	100%	321 974
Banques et caisses		10 163 558	20%	2 032 712
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>187 550 400</b>		<b>159 300 966</b>

**29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	15 000 000
Réserves	+	5 088 517
Résultats reportés	+	359 593
Résultat de l'exercice	+	2 832 236
Distributions proposées ( Proposée par le C Administration du 16/04/2013)	-	(1 350 000)
Provisions non affectées	+	
Charges reportées	-	(486 666)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>21 443 680</b>
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		1 200 000
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>1 200 000</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>22 643 680</b>
<b>29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</b>		<b>14,21%</b>

**29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	108 129 913	37 324 069	1 491 172	2 358 867	4 751 341	154 055 362
Impayés	986 865	3 804 455	622 675	1 268 753	7 939 361	14 622 109
Intérêts échus différés	(694 521)	(247 663)	(8 733)	(15 243)	(7 937)	(974 096)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
Avances reçues	(1 850 433)	(12 123)	-	-	(472 951)	(2 335 508)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>108 317 832</b>	<b>40 871 169</b>	<b>2 105 114</b>	<b>3 612 376</b>	<b>12 209 814</b>	<b>167 116 305</b>
Produits réservés	-	-	40 960	(183 723)	(858 716)	(1 083 399)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>108 317 832</b>	<b>40 871 169</b>	<b>2 064 153</b>	<b>3 428 654</b>	<b>11 351 097</b>	<b>166 032 906</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>1 714 003</b>	<b>77 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 791 092</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>110 031 835</b>	<b>40 948 259</b>	<b>2 064 153</b>	<b>3 428 654</b>	<b>11 351 097</b>	<b>167 823 998</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(132 083 660)	(43 489 064)	(2 453 894)	(2 983 338)	(1 615 929)	(182 625 885)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(5 966)	(3 208 926)	(3 214 891)
Provisions sur impayés	-	-	(33 694)	(307 155)	(6 784 057)	(7 124 906)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(132 090 660)</b>	<b>(43 489 064)</b>	<b>(2 487 588)</b>	<b>(3 296 459)</b>	<b>(11 610 411)</b>	<b>(192 974 182)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 359 088)	(1 259 908)	-	(248 804)	(253 721)	(4 121 521)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>108 910 278</b>	<b>39 957 993</b>	<b>2 028 267</b>	<b>2 955 858</b>	<b>1 247 488</b>	<b>155 099 885</b>

**29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER**

**LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	103 520 850	35 084 959	1 491 172	2 009 031	4 271 819	146 377 832
Impayés	937 478	3 654 102	622 675	1 170 234	7 032 402	13 416 891
Intérêts échus différés	(667 576)	(233 488)	(8 733)	(12 940)	(7 135)	(929 871)
Contrats en instance de mise en force	1 746 008	2 430	-	-	-	1 748 439
Avances reçues	(1 832 786)	(12 123)	-	-	(464 230)	(2 309 140)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>103 703 975</b>	<b>38 495 881</b>	<b>2 105 114</b>	<b>3 166 326</b>	<b>10 832 856</b>	<b>158 304 151</b>
Produits réservés	0	0	(40 960)	(159 090)	(660 854)	(860 905)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>103 703 975</b>	<b>38 495 881</b>	<b>2 064 153</b>	<b>3 007 235</b>	<b>10 172 002</b>	<b>157 443 245</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 714 003	77 090	-	-	-	1 791 092
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>1 714 003</b>	<b>77 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 791 092</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>105 417 977</b>	<b>38 572 970</b>	<b>2 064 153</b>	<b>3 007 235</b>	<b>10 172 002</b>	<b>159 234 338</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	0	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(123 644 068)	(40 352 076)	(2 453 894)	(2 502 774)	(755 951)	(169 708 763)
Provisions sur encours financiers	0	0	0	(5 966)	(3 030 015)	(3 035 981)
Provisions sur impayés	0	0	(33 694)	(307 155)	(6 178 764)	(6 519 613)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(123 651 068)</b>	<b>(40 352 076)</b>	<b>(2 487 588)</b>	<b>(2 815 895)</b>	<b>(9 966 230)</b>	<b>(179 272 856)</b>
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>106 551 190</b>	<b>38 698 085</b>	<b>2 028 267</b>	<b>2 707 054</b>	<b>993 767</b>	<b>150 978 364</b>

**29.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER**

**LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	4 609 063	2 239 110		349 835	479 522	7 677 530
Impayés	49 387	150 353		98 519	906 959	1 205 218
Intérêts échus différés	(26 945)	(14 174)	-	(2 304)	(802)	(44 225)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(17 647)	-	-	-	(8 721)	(26 368)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>4 613 857</b>	<b>2 375 288</b>		<b>446 051</b>	<b>1 376 958</b>	<b>8 812 154</b>
Produits réservés	-	-	-	(24 632)	(197 862)	(222 494)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 613 857</b>	<b>2 375 288</b>		<b>421 419</b>	<b>1 179 096</b>	<b>8 589 660</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>4 613 857</b>	<b>2 375 288</b>		<b>421 419</b>	<b>1 179 096</b>	<b>8 589 660</b>
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(8 439 592)	(3 136 988)		(480 564)	(859 978)	(12 917 122)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(178 911)	(178 911)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(605 292)	(605 292)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(8 439 592)</b>	<b>(3 136 988)</b>		<b>(480 564)</b>	<b>(1 644 182)</b>	<b>(13 701 325)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(2 359 088)	(1 259 908)		(248 804)	(253 721)	(4 121 521)
Risques encourus négatifs	-	-	-	-	-	-
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>2 359 088</b>	<b>1 259 908</b>	<b>0</b>	<b>248 804</b>	<b>253 721</b>	<b>4 121 521</b>

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2013**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 565 417 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 46 115 Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Mars 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, 29 Avril 2013**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**BILAN**  
Arrêté au 31/03/2013 en (DT)

<b>ACTIFS</b>		<b>Note</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 225 600,114</b>	<b>1 599 842,071</b>	<b>1 156 096,384</b>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		483 687,345	631 990,773	463 433,716
b-	Obligations et valeurs assimilées		666 058,177	867 827,871	629 968,338
c-	Autres valeurs		75 854,592	100 023,427	62 694,330
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>339 596,532</b>	<b>478 601,499</b>	<b>359 548,803</b>
a-	Placements monétaires		143 921,822	289,063,809	296 306,463
b-	Disponibilités		195 674,710	189 537,690	63 242,340
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC4	<b>Autres Actifs</b>		<b>220,424</b>	<b>421,918</b>	<b>0,000</b>
	Autres Actifs		220,424	421,918	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 565 417,070</b>	<b>2 078 865,488</b>	<b>1 515 645,187</b>
<b>PASSIF</b>			<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	3 363,067	4 573,235	4 300,438
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	24 066,250	20 990,984	19 472,298
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>27 429,317</b>	<b>25 564,219</b>	<b>23 772,736</b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>1 523 721,663</b>	<b>2 028 814,868</b>	<b>1 477 513,886</b>
	Capital en nominal		<u>1 498 600,000</u>	<u>2 001 300,000</u>	<u>1 498 600,000</u>
	Capital en début de période		1 498 600,000	2 006 300,000	2 006 300,000
	Emission en nominal		0,000	0,000	118 900,000
	Rachat en nominal		0,000	-5 000,000	-626 600,000
	Sommes non distribuables		<u>25 121,663</u>	<u>27 514,868</u>	<u>-21 086,114</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		-21 086,114	12 076,262	12 076,262
	Sommes non distribuables exercice en cours		46 207,777	15 438,606	-33 162,376
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>14 266,090</b>	<b>24 486,401</b>	<b>14 358,565</b>
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		14 358,565	24 329,305	10,116
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		-92,475	157,096	14 348,449
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 537 987,753</b>	<b>2 053 301,269</b>	<b>1 491 872,451</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>1 565 417,070</b>	<b>2 078 865,488</b>	<b>1 515 645,187</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
 Arrêté le 31/03/2013 en (DT)

	Note	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>				
Dividendes		0,000	0,000	18 102,487
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.1	6 856,962	8 067,332	33 980,466
Revenus des placements monétaires	3.2	1 595,784	2 572,241	9 814,895
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>8 452,746</b>	<b>10 639,573</b>	<b>61 897,848</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	3.8	-3 366,067	-4 573,235	-18 321,155
<b>Revenu net des placements</b>		<b>5 086,679</b>	<b>6 066,338</b>	<b>43 576,693</b>
<u>Autres charges</u>	3.9	-5 179,154	-5 909,106	-24 128,829
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-92,475</b>	<b>157,232</b>	<b>19 447,864</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	-0,136	-5 099,415
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>-92,475</b>	<b>157,096</b>	<b>14 348,449</b>
<b>- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>0,000</b>	<b>0,136</b>	<b>5 099,415</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		27 028,644	-57 862,528	-156 262,112
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		19 649,919	74 470,383	120 342,003
<b>Frais de négociation</b>		-470,786	-1 126,369	-2 376,133
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>46 207,777</b>	<b>15 481,486</b>	<b>-38 296,242</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>46 115,302</b>	<b>15 638,718</b>	<b>-18 848,378</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**

Arrêté le 31/03/2013 (en DT)

Libellé	Période	Période	Période
	du 01/01/2013 au 31/03/2013	du 01/01/2012 au 31/03/2012	du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>46 115,302</u></b>	<b><u>15 638,718</u></b>	<b><u>-18 848,378</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-92,475	157,232	19 447,864
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 028,644	-57 862,528	-156 262,112
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 649,919	74 470,383	120 342,003
d- Frais de négociation	-470,786	-1 126,369	-2 376,133
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-24 759,270</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-5 103,800</u></b>	<b><u>-507 286,252</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>122 454,062</b>
- Capital	0,000	0,000	118 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	2 337,659
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	1 216,403
<b>b- Rachats</b>	<b>0,000</b>	<b>-5 103,800</b>	<b>-629 740,314</b>
- Capital	0,000	-5 000,000	-626 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-42,880	2 796,207
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	-60,920	-5 936,521
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>46 115,302</b>	<b>10 534,918</b>	<b>-550 893,900</b>
<b><u>AN4- ACTIF NET</u></b>			
a- En début de période	1 491 872,451	2 042 766,351	2 042 766,351
b- En fin de période	1 537 987,753	2 053 301,269	1 491 872,451
<b><u>AN5 - NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a- En début de période	14 986,000	20 063,000	20 063,000
b- En fin de période	14 986,000	20 013,000	14 986,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,628</b>	<b>102,598</b>	<b>99,551</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>12,54%</b>	<b>3,08%</b>	<b>-1,03%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETES AU 31-03-2013**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

#### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% l'Actif
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>		<b><u>385 158,416</u></b>	<b><u>483 687,345</u></b>	<b><u>30,90%</u></b>
AETECH	1 378	8 268,000	8 268,000	0,53%
ARTES	2 500	14 375,000	20 492,500	1,31%
ARTES NG13	500	3 825,000	3 790,000	0,24%
ATB	5 800	25 330,257	27 898,000	1,78%
ATL	10 058	14 842,297	35 333,754	2,26%
ATL N2	4 728	17 771,370	15 318,720	0,98%
ATTIJARI BANK	5 580	97 212,117	96 517,260	6,17%
BIAT	1 000	51 792,694	70 006,000	4,47%
BT	5400	47 018,128	62 245,800	3,98%
CARTHAGECEMENT	4 000	15 800,000	14 392,000	0,92%
ENNAKL	825	8 827,500	8 688,075	0,56%
MONOPRIX	1 441	12 762,860	40 967,630	2,62%
TELNET	4 738	38 453,500	34 265,216	2,19%
TLS	600	8 331,097	15 790,800	1,01%
TLS AN12	30	656,390	777,600	0,05%
TLS NS12	197	4 227,620	4 402,950	0,28%
TPR	4295	15 664,586	24 533,040	1,57%
<b><u>Droits</u></b>	0	0,000	0,000	0%

<b>OPCVM</b>		<b>75 178,858</b>	<b>75 854,592</b>	<b>4,85%</b>
ALYSSA	738	75 178,858	75 854,592	4,85%
<b>Obligations Privées</b>		<b>381 197,652</b>	<b>391 815,190</b>	<b>25,03%</b>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	80 000,000	82 435,634	5,27%
ATL2009/3	1 000	40 000,000	40 422,356	2,58%
BHSUB07	200	8 070,652	8 173,406	0,52%
BNASUB09	1 700	135 983,000	141 760,899	9,06%
BTK09 CAT(A)	1 000	57 144,000	57 331,191	3,66%
SIHM 2008	1 000	60 000,000	61 691,704	3,94%
<b>BTA</b>		<b>268 750,000</b>	<b>274 242,987</b>	<b>17,52%</b>
BTA022015	20	20 000,000	20 159,563	1,29%
BTA102013	150	150 630,000	154 089,451	9,84%
BTA102015	100	98 120,000	99 993,973	6,39%
<b>TOTAL</b>		<b>1 110 284,926</b>	<b>1 225 600,114</b>	<b>78,29%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
<b>Revenus des Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>6 856,962</b>	<b>8 067,332</b>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 627,289	3 238,904
Revenus des obligations privées	4 229,673	4 828,428
<b>TOTAL</b>	<b>6 856,962</b>	<b>8 067,332</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à 339 596,532 DT et s'analyse comme suit :

Placements monétaires	(1)	143 921,822
Disponibilités		195 674,710
<b>Total</b>		<b>339 596,532</b>

#### (1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% l'Actif Net
<b>BTCT</b>					
BTCT 250314 52S	12/03/2013	150	143 664,400	143 921,822	9,19%
<b>TOTAL</b>			<b>143 664,400</b>	<b>143 921,822</b>	<b>9,19%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
Intérêts des bons de trésor	1 595,784	2 572,241
<b>Total revenus des placements monétaires</b>	<b>1 595,784</b>	<b>2 572,241</b>

### 3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	31/03/2013	31/03/2012
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

### 3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2013	31/03/2012
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 363,067</b>	<b>4 573,235</b>
	Frais du Gestionnaire	504,915	685,985
	Frais du Dépositaire	372,512	508,140
	Frais du Distributeur	2 485,640	3 379,110

### 3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2013	31/03/2012
<b>PA 2</b>	<b>Créditeurs divers</b>	<b>24 066,250</b>	<b>20 990,984</b>
	Etat retenue à la source	0,000	84,000
	Redevance CMF	129,859	173,547
	Charges à payer	0,000	0,000
	Budget des charges à payer	23 936,391	20 733,437

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2012</b>	
* Montant	1 498 600,000
* Nombre de titres en circulation	14 986
* Nombre d'actionnaires	14
<b>Souscriptions Réalisées</b>	
* Volume	0,000
* Nombre de titres émis	0

**Rachats Effectués**

* Volume	0,000
* Nombre de titres rachetés	0

**Capital au 31/03/2013**

* Volume	1 498 600,000
* Nombre de titres en circulation	14 986
* Nombre d'actionnaires	14

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013 s'élève à 46 115,302 dinars.  
Le nombre de titres de SALAMMBO SICAV au 31/03/2013 est de 14 986 contre 14 986 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2012</u></b>	<b><u>1 477 513,886</u></b>	<b><u>1 477 513,886</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>46 207,777</u></b>	<b><u>60 473,867</u></b>
- Var des +/- values potentielles sur titres	27 028,644	27 028,644
- +/-values réalisées sur cession des titres	19 649,919	19 649,919
- Frais de négociation	-470,786	-470,786
- Régularisation sommes non distribuables	0,000	0,000
- Sommes distribuables de la période	0,000	14 266,090
<b><u>Montant fin de période au 31/03/2013</u></b>	<b><u>1 523 721,663</u></b>	<b><u>1 537 987,753</u></b>

**3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31/03/2013 s'élèvent à 14 266,090 DT contre 24 486,401 DT au 31/03/2012 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2013 au 31/03/2013</b>	<b>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b><u>14 266,090</u></b>	<b><u>24 486,401</u></b>
Sommes distribuables exercices antérieurs	14 358,565	24 329,305
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-92,475	157,096

**3.8 Charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2013 au 31/03/2013</b>	<b>Période du 01/01/2012 au 31/03/2012</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>3 366,067</u></b>	<b><u>4 573,235</u></b>
Rémunération du gestionnaire	504,915	685,985
Rémunération du dépositaire	374,012	508,140
Rémunération du distributeur	2 487,140	3 379,110

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>5 179,154</u></b>	<b><u>5 909,106</u></b>
Redevance CMF	374,012	508,140
Charges diverses	0,000	5,611
Services bancaires et assimilés	15,342	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	4 789,800	5 395,355

**UBCI -UNIVERS ACTIONS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2013**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 286 448 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 97 559 Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, 29 Avril 2013**  
**Le Commissaire aux Comptes**

ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

## BILAN

Arrêté au 31/03/2013 en (DT)

<b>ACTIFS</b>		<b>Note</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 816 882,411</b>	<b>2 216 637,987</b>	<b>1 554 337,337</b>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 816 882,411	2 216 637,987	1 554 337,337
b-	Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>469 565,244</b>	<b>614 999,329</b>	<b>413 064,971</b>
a-	Placements monétaires		191 895,762	337 241,111	345 690,874
b-	Disponibilités		277 669,482	277 758,218	67 374,097
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,003</b>	<b>0,000</b>
	Créances d'exploitations		0,000	0,003	0
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>2 286 447,655</b>	<b>2 831 637,319</b>	<b>1 967 402,308</b>
<b>PASSIF</b>			<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	7 281,755	9 813,896	7 449,797
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	23 735,194	27 142,557	18 713,883
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>31 016,949</b>	<b>36 956,453</b>	<b>26 163,680</b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>2 272 887,634</b>	<b>2 798 743,519</b>	<b>1 946 514,996</b>
	Capital en nominal		<u>2 148 400,000</u>	<u>2 609 500,000</u>	<u>1 938 800,000</u>
	Capital en début de période		1 938 800,000	2 861 900,000	2 861 900,000
	Emission en nominal		274 600,000	0,000	1 000,000
	Rachat en nominal		-65 000,000	-252 400,000	-924 100,000
	Sommes non distribuables		<u>124 487,634</u>	<u>189 243,519</u>	<u>7 714,996</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		7 714,996	129 231,908	129 231,908
	Sommes non distribuables exercice en cours		116 772,638	60 011,611	-121 516,912
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>-17 456,928</b>	<b>-4 062,653</b>	<b>-5 276,368</b>
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-5 846,785	8 662,351	18,503
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		-11 610,143	-12 725,004	-5 294,871
<b>ACTIF NET</b>			<b>2 255 430,706</b>	<b>2 794 680,866</b>	<b>1 941 238,628</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>2 286 447,655</b>	<b>2 831 637,319</b>	<b>1 967 402,308</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté le 31/03/2013 en (DT)

	Not e	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b>PR 1</b>				
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>				
a-				
Dividendes	3.1	0,000	0,000	41459,47
<b>PR 2</b>				
Revenus des placements monétaires	3.2	1 904,650	2 998,832	11448,595
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 904,650</b>	<b>2 998,832</b>	<b>52 908,065</b>
<b>CH 1</b>				
Charges de gestion des placements	3.8	-7 284,756	-9 813,896	-34 347,418
Revenu net des placements		<b>-5 380,106</b>	<b>-6 815,064</b>	18 560,647
<b>CH 2</b>				
Autres charges	3.9	-5 708,196	-6 276,024	-25 908,719
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-11 088,302</b>	<b>-13 091,088</b>	<b>-7 348,072</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-521,841	366,084	2 053,201
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>-11 610,143</b>	<b>-12 725,004</b>	<b>-5 294,871</b>
<b>PR 4</b>				
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<b>521,841</b>	<b>-366,084</b>	<b>-2 053,201</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		94 892,693	-176 079,589	-556 250,262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		14 835,451	252 368,351	522 150,360
Frais de négociation		-1 080,978	-2 525,489	-6 012,626
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>108 647,166</b>	<b>73 763,273</b>	<b>- 40 112,528</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>97 558,864</b>	<b>60 672,185</b>	<b>- 47 460,600</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Arrêté le 31/03/2013 en (DT)

	Période du 01/03/2013 au 31/03/2013	Période du 01/03/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>97 558,864</u></b>	<b><u>60 672,185</u></b>	<b><u>-47 460,600</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-11 088,302	-13 091,088	-7 348,072
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	94 892,693	-176 079,589	-556 250,262
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 835,451	252 368,351	522 150,360
d- Frais de négociation	-1 080,978	-2 525,489	-6 012,626
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-7 363,095</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>216 633,214</u></b>	<b><u>-266 623,430</u></b>	<b><u>-1 004 569,788</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>283 808,024</b>	<b>0,000</b>	<b>1 105,380</b>
- Capital	274 600,000	0,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 681,394	0,000	109,416
- Régularisation des sommes distribuables	-1 473,370	0,000	-4,036
<b>b- Rachats</b>	<b>-67 174,810</b>	<b>-266 623,430</b>	<b>-1 005 675,168</b>
- Capital	-65 000,000	-252 400,000	-924 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 555,922	-13 751,662	-81 513,800
- Régularisation des sommes distribuables	381,112	-471,768	-61,368
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>314 192,078</u></b>	<b><u>-205 951,245</u></b>	<b><u>-1 059 393,483</u></b>
<b><u>AN4- ACTIF NET</u></b>			
a- En début de période	1 941 238,628	3 000 632,111	3 000 632,111
b- En fin de période	2 255 430,706	2 794 680,866	1 941 238,628
<b><u>AN5 - NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a- En début de période	19 388	28 619	28 619
b- En fin de période	21 484	26 095	19 388
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>104,981</u></b>	<b><u>107,096</u></b>	<b><u>100,125</u></b>
<b><u>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u></b>	<b><u>19,45%</u></b>	<b><u>8,60%</u></b>	<b><u>-4,19%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **ARRETES AU 31-03-2013**

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% l'Actif
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits</u></b>				
<b><u>rattachés</u></b>		<b><u>1 477 683,091</u></b>	<b><u>1 816 882,411</u></b>	<b><u>79,46%</u></b>
ADWYA	14 400	116 811,440	113 212,800	4,95%
AETECH	2 026	12 156,000	12 156,000	0,53%
ARTES	12 500	97 850,362	102 462,500	4,48%
ARTES NG13	2 500	19 125,000	18 950,000	0,83%
ATB	13 000	46 157,687	62 530,000	2,73%
ATL	19 000	34 351,951	66 747,000	2,92%
ATL N2	8 936	33 588,190	28 952,640	1,27%
ATTIJARI BANK	10 500	152 376,446	181 618,500	7,94%
BIAT	2 800	145 284,304	196 016,800	8,57%
BT	13 000	73 295,548	149 851,000	6,55%
CARTHAGECEMENT	32 400	122 620,000	116 575,200	5,10%
ENNAKL	12 301	137 038,700	129 541,831	5,67%
MONOPRIX	5 500	60 953,376	156 365,000	6,84%
SITS	10 000	32 100,000	33 070,000	1,45%
STAR	1 000	130 067,175	154 374,000	6,75%
TELNET	20 000	158 619,640	144 640,000	6,33%
TLS	2 000	19 373,171	52 636,000	2,30%
TLS AN12	87	1 906,820	2 255,040	0,10%
TLS NS12	286	6 137,500	6 392,100	0,28%
TPR	15 500	77 869,781	88 536,000	3,87%
<b>TOTAL</b>		<b><u>1 477 683,091</u></b>	<b><u>1 816 882,411</u></b>	<b><u>79,46%</u></b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
<b><u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à 469 565,244 DT et s'analyse comme suit :

Placements monétaires	(1)	191 895,762
Disponibilités		277 669,482
<b>Total</b>		<b>469 565,244</b>

#### (1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% l'Actif
<b>BTCT</b>					
BTCT 25-03-14 52S	12/03/2013	200	191 552,533	191 895,762	8,39%
<b>TOTAL</b>			<b>191 552,533</b>	<b>191 895,762</b>	<b>8,39%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/13 au 31/03/13	Période du 01/01/12 au 31/03/12
Intérêts des bons de trésor	1 904,650	2 998,832
<b>Total placements monétaires</b>	<b>1 904,650</b>	<b>2 998,832</b>

### 3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2013	31/03/2012
<b>AC 2</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Dividendes à recevoir	0	0

### 3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2013	31/03/2012
	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>7 281,755</b>	<b>9 813,896</b>
<b>PA 1</b>	Frais du Gestionnaire	1 67,268	2 803,971
	Frais du Dépositaire	518,844	700,996
	Frais du Distributeur	6 595,643	6 308,929

### 3.5 Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/03/2013	31/03/2012
<b>PA 2</b>	<b>Créditeurs divers</b>	<b><u>23 735,194</u></b>	<b><u>27 142,557</u></b>
	Etat retenue à la source	0,000	0,000
	Redevance CMF	189,394	239,201
	Budget des charges à payer	23 545,800	26 903,356

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2012</u></b>	
* Montant	1 938 800,000
* Nombre de titres en circulation	19 388
* Nombre d'actionnaires	29
<b><u>Souscriptions Réalisées</u></b>	
* Volume	274 600,000
* Nombre de titres émis	2 746
<b><u>Rachats Effectués</u></b>	
* Volume	65 000,000
* Nombre de titres rachetés	650
<b><u>Capital au 31/03/2013</u></b>	
* Volume	2 148 400,000
* Nombre de titres en circulation	21 484
* Nombre d'actionnaires	

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013 s'élève à 314 192,078 dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2013 est de 21 484 contre 19 388 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2012</u></b>	<b><u>1 946 514,996</u></b>	<b><u>1 946 514,996</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>274 600,000</u></b>	<b><u>274 600,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-65 000,000</u></b>	<b><u>-65 000,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>116 772,638</u></b>	<b><u>99 315,710</u></b>
-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	94 892,693	94 892,693
-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 835,451	14 835,451
-Frais de négociation	-1 080,978	-1 080,978
- Régularisation sommes non distribuables	8 125,472	8 125,472
- Sommes distribuables de la période		-17 456,928
<b><u>Montant fin de période au 31/03/2013</u></b>	<b><u>2 272 887,634</u></b>	<b><u>2 255 430,706</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2013 s'élèvent à (17 456,928) DT contre (-5 276,368) DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libelle</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b><u>-17 456,928</u></b>	<b><u>-4 062,653</u></b>
Sommes distribuables exercices antérieurs	-5 846,785	8 662,351
sommes distribuables de l'exercices en cours	-11 610,143	-12 725,004

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01/01/13 au 31/03/13</b>	<b>Période du 01/01/12 au 31/03/12</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>7 284,756</u></b>	<b><u>9 813,896</u></b>
Rémunération du Gestionnaire	2 081,360	2 803,971
Rémunération du Dépositaire	520,345	700,996
Rémunération du Distributeur	4 683,051	6 308,929

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01/01/13 au 31/03/13</b>	<b>Période du 01/01/12 au 31/03/12</b>
<b><u>CH 2Autres charges</u></b>	<b><u>5 708,196</u></b>	<b><u>6 276,024</u></b>
Redevance CMF	520,345	700,996
Services bancaires et assimilés	31,481	0,000
Charges diverses	0,000	5,629
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	5 156,370	5 569,399

**AMEN TRESOR SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE - Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 Mars 2013**

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 Mars 2013 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

**Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Opinion**

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

**Tunis, le 30 Avril 2013**

**Le commissaire aux comptes :**

P/ HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

**BILAN**  
**AU 31/03/2013**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3-1</b>	<b>50 960 430</b>	<b>46 066 875</b>	<b>51 561 731</b>
<b>a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		3 296 931	3 112 007	3 266 891
<b>b-Obligations et valeurs assimilées</b>		47 663 499	42 954 868	48 294 840
<b>c-Autres valeurs</b>		-	-	-
<b>AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>15 104 349</b>	<b>17 073 567</b>	<b>18 909 340</b>
<b>a-Placements monétaires</b>	<b>3-2</b>	4 974 425	9 094 030	7 990 575
<b>b-Disponibilités</b>	<b>3-3</b>	10 129 924	7 979 537	10 918 765
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		-	-	-
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>66 064 779</b>	<b>63 140 442</b>	<b>70 471 071</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>		90 884	37 097	98 705
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>		4 804	4 819	10 789
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>95 688</b>	<b>41 917</b>	<b>109 494</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP1-CAPITAL</b>	<b>3-4</b>	<b>63 330 570</b>	<b>60 313 094</b>	<b>68 090 502</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3-5</b>	<b>2 638 521</b>	<b>2 785 431</b>	<b>2 271 075</b>
<b>a-Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>		2 115 874	2 323 504	87
<b>b-Sommes distribuables de la période</b>		522 647	461 927	2 270 988
<b>ACTIF NET</b>		<b>65 969 091</b>	<b>63 098 525</b>	<b>70 361 577</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>66 064 779</b>	<b>63 140 442</b>	<b>70 471 071</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31/03/2013**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du
		01/01/2013	01/01/2012	01/01/2012
		Au	Au	Au
		31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>3-1</b>	<b>551 267</b>	<b>446 063</b>	<b>2 251 140</b>
a-Dividendes		-	-	145 163
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		551 267	446 063	2 105 977
c-Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>3-2</b>	<b>157 101</b>	<b>106 943</b>	<b>658 515</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>708 368</b>	<b>553 006</b>	<b>2 909 656</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>3-6</b>	<b>-122 409</b>	<b>-102 895</b>	<b>-505 949</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>585 959</b>	<b>450 111</b>	<b>2 403 706</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-	-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>3-7</b>	<b>-19 133</b>	<b>-16 045</b>	<b>-79 722</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>566 826</b>	<b>434 066</b>	<b>2 323 985</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		<b>-44 179</b>	<b>27 861</b>	<b>-52 996</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>522 647</b>	<b>461 927</b>	<b>2 270 988</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>44 179</b>	<b>-27 861</b>	<b>52 996</b>
_ Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres		30 040	18 479	32 050
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2	108 688	299 808
_ Frais de négociation		-106	-354	-5 730
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>596 763</b>	<b>560 879</b>	<b>2 650 113</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**AU 31/03/2013**

**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Du</u> <u>01/01/2013</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2012</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2012</u>
	<u>Au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>596 763</b>	<b>560 879</b>	<b>2 650 113</b>
a-Résultat d'exploitation	566 826	434 066	2 323 985
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 040	18 479	32 050
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2	108 688	299 808
d-Frais de négociation de titres	-106	-354	-5 730
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	-	<b>-2 455 356</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-4 989 248</b>	<b>14 113 043</b>	<b>21 742 216</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>12 816 190</b>	<b>25 414 023</b>	<b>156 019 591</b>
_ Capital	12 378 216	24 397 545	152 244 202
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 172	8 508	235 920
_ Régularisation des sommes distribuables	436 802	1 007 970	3 539 469
_ Droits d'entrée	-	-	-
<b>b-Rachats</b>	<b>-17 805 439</b>	<b>-11 300 980</b>	<b>-134 277 375</b>
_ Capital	-17 165 334	-10 838 721	-131 080 431
_ Régularisation des sommes non distribuables	-3 922	-5 617	-259 883
_ Régularisation des sommes distribuables	-636 183	-456 642	-2 937 060
_ Droit de sortie	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-4 392 485</b>	<b>14 673 922</b>	<b>21 936 973</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>	-	-	-
a-En début de période	<b>70 361 577</b>	<b>48 424 603</b>	<b>48 424 603</b>
b-En fin de période	<b>65 969 091</b>	<b>63 098 525</b>	<b>70 361 577</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u></b>	-	-	-
a-En début de période	<b>668 288</b>	<b>459 646</b>	<b>459 646</b>
b-En fin de période	<b>621 298</b>	<b>593 315</b>	<b>668 288</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,179</b>	<b>106,349</b>	<b>105,286</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	-	-	<b>3,916</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>0,85%</b>	<b>0,95%</b>	<b>3,65%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU**

**31/03/2013**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/03/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2013 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 296 931
Obligations	2	38 076 621
Bons de trésor assimilables	3	9 586 878
<b>Total</b>		<b>50 960 430</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2013	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	2 263	234 746	237 579	0,36%
Action SICAV (BHO SICAV)	29 601	3 000 091	3 059 352	4,64%
<b>TOTAL</b>		<b>3 234 837</b>	<b>3 296 931</b>	<b>5,00%</b>

#### (2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2013	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	439 998	442 611	0,67%
AB 2008 TA	5 000	366 667	383 123	0,58%
AB 2008 TB	15 000	1 200 000	1 257 996	1,91%
AB 2009 CA	5 000	400 000	408 744	0,62%
AB 2010	17 000	1 473 333	1 507 225	2,28%
AB 2012B	5 000	500 000	511 128	0,77%
AIL 2008	6 000	120 000	123 130	0,19%
AIL 2009-1	2 500	50 000	50 264	0,08%
AIL 2011-1	5 000	400 000	417 040	0,63%
ATB 2007/1	15 000	1 125 000	1 170 480	1,77%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 039 480	1,58%
ATL 2006/1	5 500	110 000	114 545	0,17%
ATL 2008	5 000	500 000	517 032	0,78%
ATL 2009	10 000	400 000	415 960	0,63%
ATL 2009/3	5 000	200 000	202 068	0,31%
ATL 2010-1	20 200	1 212 000	1 244 772	1,89%
ATL 2011	5 000	500 000	503 220	0,76%
ATL 2011-1	5 000	500 000	503 220	0,76%
ATL 2012-1	20 000	2 000 000	2 082 224	3,16%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2013	En % de l'actif net
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	803 814	1,22%
ATLESING 010	25 000	1 500 000	1 534 040	2,33%
ATLESING12-1	15 000	1 500 000	1 562 676	2,37%
ATTILEAS2011	5 000	400 000	404 104	0,61%
ATTLEA2012/2	15 000	1 500 000	1 521 540	2,31%
BH 2009	10 000	923 077	932 837	1,41%
BTE 2011C	7 500	750 000	753 816	1,14%
BTK2012/1B	10 000	1 000 000	1 029 408	1,56%
BTK2012/1BB	10 000	1 000 000	1 024 992	1,55%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 012 080	1,53%
CIL 2008/1	2 000	40 800	42 026	0,06%
CIL 2010/2/2	400	24 000	24 421	0,04%
CIL 2012/1	12 500	1 000 000	1 000 260	1,52%
CIL 2012/1AA	7 500	600 000	600 156	0,91%
HL 2008/1	5 000	100 000	105 675	0,16%
HL 2010/1	15 000	900 000	929 724	1,41%
HL 2010/2	10 000	600 000	609 032	0,92%
HL 2010/2/2	5 000	300 000	304 516	0,46%
HL 2012/1	15 000	1 500 000	1 541 052	2,34%
MEUBLATE 08D	2 000	160 000	164 554	0,25%
MEUBLATEX 08	3 000	240 000	246 366	0,37%
MEUBLATEX08A	6 000	480 000	492 965	0,75%
MEUBLATEX08B	5 000	400 000	410 224	0,62%
MODSING2012	5 000	500 000	502 992	0,76%
MP 2005 T/A	1 000	20 000	20 803	0,03%
MP 2005 T/B	1 000	20 000	20 803	0,03%
MX 2010 TB	10 000	1 000 000	1 040 240	1,58%
PANOBOIS2007	5 000	300 000	315 216	0,48%
SIHM 2008TB	3 000	180 000	185 076	0,28%
SIHM 2008TD	5 000	300 000	308 460	0,47%
STM 2007 TB	5 500	220 000	226 019	0,34%
STM 2007 TC	1 000	40 000	41 094	0,06%
STM 2007 TD	5 000	200 000	205 472	0,31%
STM 2007 TE	7 000	280 000	288 188	0,44%
TLG 2008-2	2 000	40 880	41 592	0,06%
TLG 2009 SUB	7 500	300 000	306 984	0,47%
TLG 2010/2	1 000	60 000	60 954	0,09%
TLG 2011-2	5 000	400 000	408 032	0,62%
TLG 2012-1	10 000	1 000 000	1 041 384	1,58%
UIB 2011-2	5 000	428 571	431 951	0,65%
UIB 2012-1A	20 000	2 000 000	2 022 368	3,07%
UNIFAC 2010	11 000	660 000	664 453	1,01%
<b>TOTAL</b>		<b>37 164 326</b>	<b>38 076 621</b>	<b>57,72%</b>

**(1) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2013	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 162 158	3,28%
BTA090714825	800	816 240	854 719	1,30%
BTA110319B	2 980	2 860 800	2 868 344	4,35%
BTZ111016	677	363 549	500 784	0,76%
BTZ111016AB	369	265 459	353 632	0,54%
BTZ111016AC	68	48 919	65 172	0,10%
BTZ111016AD	72	51 797	69 009	0,10%
BTZ111016AE	75	53 955	71 889	0,11%
BTZ111016AF	45	32 373	43 195	0,07%
BTZ111016AG	40	29 968	39 608	0,06%
BTZ111016AH	50	36 340	48 395	0,07%
BTZ111016AI	55	39 974	53 242	0,08%
BTZ111016AJ	58	42 154	56 151	0,09%
BTZ111016AK	60	43 608	58 092	0,09%
BTZ111016AL	62	45 062	60 031	0,09%
BTZ111016AM	153	111 690	148 973	0,23%
BTZ111016AN	140	102 200	136 323	0,21%
BTZ111016AO	446	315 813	425 784	0,65%
BTZ111016C	375	269 775	359 978	0,55%
BTZ111016D	408	293 515	391 699	0,59%
BTZ111016E	50	36 340	48 478	0,07%
BTZ111016F	55	39 974	53 332	0,08%
BTZ111016G	60	43 608	58 185	0,09%
BTZ111016H	62	45 062	60 131	0,09%
BTZ111016I	65	47 242	63 044	0,10%
BTZ111016J	550	401 500	536 530	0,81%
<b>TOTAL</b>		<b>8 496 916</b>	<b>9 586 878</b>	<b>14,53%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012
Dividendes	-	-
Revenus des obligations	436 909	334 391
Revenus des BTA	114 358	111 672
<b>TOTAL</b>	<b>551 267</b>	<b>446 063</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à 4 974 425 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BIT100613	15/06/2012	TLG (1)	-	2 000 000	1 918 747	1 983 527	81 253	3,01%
BIT130413	13/01/2013	UNIFACTOR	-	1 500 000	1 483 578	1 497 784	16 422	2,27%
BIT170513	10/02/2013	TLG	-	1 000 000	988 663	994 165	11 337	1,51%
CD230413	22/02/2013	AMEN BANK	-	500 000	497 147	498 949	2 853	0,76%
<b>TOTAL</b>				<b>5 000 000</b>	<b>4 888 135</b>	<b>4 974 425</b>	<b>111 865</b>	<b>7,54%</b>

(1) le Billet de trésorerie échéant le 10-06-2013 n'est pas avalisé par AMEN BANK

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012
Placement en compte courant à terme	63 778	18 945
Billets de trésorerie	53 040	67 718
Certificat de dépôt	15 533	6 280
Compte Rémunéré	24 750	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>157 101</b>	<b>106 943</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 10 129 924 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	6 120 000	6 277 671	9,52%
Avoirs en banque		3 852 253	5,84%
<b>TOTAL</b>	<b>6 120 000</b>	<b>10 129 924</b>	<b>15,36%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/02/2014	361 872	3,66
PLACT	AMEN BANK	04/01/2014	1 036 933	3,73
PLACT	AMEN BANK	09/04/2013	1 016 776	4,45
PLACT	AMEN BANK	11/07/2013	205 080	4,39
PLACT	AMEN BANK	12/09/2013	470 783	4,75
PLACT	AMEN BANK	16/03/2014	413 595	4,07
PLACT	AMEN BANK	20/04/2013	503 641	4,61
PLACT	AMEN BANK	25/09/2013	203 816	4,63
PLACT	AMEN BANK	30/04/2013	1 031 667	4,30
PLACT	AMEN BANK	30/04/2014	1 033 508	4,55
<b>TOTAL</b>			<b>6 277 671</b>	

### 3.4 Capital

<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>68 090 502</b>
Souscriptions	12 378 216
Rachats	-17 165 334
Frais de négociation	-106
VDE / titres OPCVM	62 094
+/-V réalisée emp.société	2
+/- V report/titres OPCVM	-32 054
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	1 172
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-3 922
<b>Capital au 31/03/2013</b>	<b>63 330 570</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013 s'élève à -4 759 932 DT.

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013 s'élève à -4 392 485DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2013 est de 621 298 contre 668 288 au 31/12/2012.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31/12/2012</b>	<b>1013</b>
Nombre d'actionnaires entrants	340
Nombre d'actionnaires sortants	-214
<b>Nombre d'actionnaires au 31/03/2013</b>	<b>1139</b>

### 3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2013 s'élèvent à 2 638 521 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<b>Valeur au 31-03-2013</b>	<b>Valeur au 31-03-2012</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 115 874	2 323 504
Résultat d'exploitation	566 826	434 067
Régularisation du résultat d'exploitation	-44 179	27 861
<b>Total :</b>	<b>2 638 521</b>	<b>2 785 432</b>

### 3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

### 3.7 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 205 096 792 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 1 761 294 Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, 29 Avril 2013**  
**Le Commissaire aux Comptes**  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

## BILAN

Arrêté au 31/03/2013 en (DT)

LIBELLE	NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC1 PORTEFEUILLE-TITRES	3.1	163 886 803,453	163 719 780,352	166 536 793,319
a- Obligations et valeurs assimilées		163 886 803,453	163 719 780,352	166 536 793,319
b- Autres valeurs				
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	41 203 295,603	47 613 419,890	43 218 159,388
a- Placements monétaires		6 872 977,211	16 366 318,962	6 966 869,207
b- Disponibilités		34 330 318,392	31 247 100,928	36 251 290,181
AC3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC4 Autres actifs		6 692,813	61 331,508	6 528,849
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>205 096 791,869</b>	<b>211 394 531,750</b>	<b>209 761 481,556</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
		<b>455 824,347</b>	<b>482 917,364</b>	<b>471 050,772</b>
PA1 Opérateurs créditeurs	3.4	413 299,393	419 333,855	432 611,184
PA2 Autres créditeurs Divers	3.5	42 524,954	63 583,509	38 439,588
<b>ACTIF NET</b>		<b>204 640 967,522</b>	<b>210 911 614,386</b>	<b>209 290 430,784</b>
CP1 Capital	3.6	196 412 735,567	202 365 334,933	202 550 800,497
<b>Sommes distribuables</b>	3.7	<b>8 228 231,955</b>	<b>8 546 279,453</b>	<b>6 739 630,287</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 534 732,705	6 910 907,767	24,180
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 693 499,250	1 635 371,686	6 739 606,107
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>205 096 791,869</b>	<b>211 394 531,750</b>	<b>209 761 481,556</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2013 en (DT)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.12 au 31.03.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
PR1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 829 204,417	1 747 934,773	7 289 673,049
a- Dividendes				
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 829 204,417	1 747 934,773	7 289 673,049
c- Revenus des autres valeurs				
PR2 Revenus des placements monétaires	3.2	385 862,542	369 168,830	1 557 725,532
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>2 215 066,959</u></b>	<b><u>2 117 103,603</u></b>	<b><u>8 847 398,581</u></b>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.8	-413 302,395	-419 333,856	-1 710 448,314
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 801 764,564</b>	<b>1 697 769,747</b>	<b>7 136 950,267</b>
PR 3 Autres produits		0,000	0,000	0,000
CH 2 Autres charges	3.9	-60 864,136	-56 799,160	-231 413,703
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 740 900,428</b>	<b>1 640 970,587</b>	<b>6 905 536,564</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-47 401,178	-5 598,901	-165 930,457
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 693 499,250</b>	<b>1 635 371,686</b>	<b>6 739 606,107</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>47 401,178</b>	<b>5 598,901</b>	<b>165 930,457</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 030,853	36 426,388	74 891,689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0,000	-37 550,749	-38 647,551
Frais de négociation		-636,990	0,000	-457,151
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 761 294,291</b>	<b>1 639 846,226</b>	<b>6 941 323,551</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2013 en (DT)

LIBELLE	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.12 au 31.03.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 761 294,291</u></b>	<b><u>1 639 846,226</u></b>	<b><u>6 941 323,551</u></b>
a- Résultat d'exploitation	1 740 900,428	1 640 970,587	6 905 536,564
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 030,853	36 426,388	74 891,689
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000	-37 550,749	-38 647,551
d- Frais de négociation de titres	-636,990	0,000	-457,151
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-7 061 343,144</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-6 410 757,553</u></b>	<b><u>4 663 836,544</u></b>	<b><u>4 802 518,761</u></b>
<b>a- Souscription</b>	<b>37 868 631,757</b>	<b>47 873 913,372</b>	<b>171 401 480,973</b>
- Capital	37 000 500,000	46 766 700,000	168 702 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-491 009,340	-631 046,821	-2 266 701,654
- Régularisation des sommes distribuables	1 359 141,097	1 738 260,193	4 965 682,627
<b>b- Rachats</b>	<b>44 279 389,310</b>	<b>43 210 076,828</b>	<b>166 598 962,212</b>
- Capital	43 241 500,000	42 189 700,000	163 973 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-573 550,547	-569 282,592	-2 201 891,641
- Régularisation des sommes distribuables	1 611 439,857	1 589 659,420	4 826 953,853
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-4 649 463,262</b>	<b>6 303 682,770</b>	<b>4 682 499,168</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	209 290 430,784	204 607 931,616	204 607 931,616
b- Fin de période	204 640 967,522	210 911 614,386	209 290 430,784
<b><u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a- Début de période	2 052 832	2 005 546	2 005 546
b- Fin de période	1 990 422	2 051 316	2 052 832
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,812</b>	<b>102,817</b>	<b>101,952</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,13%</b>	<b>3,23%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2013**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2013 d'obligations et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

BTA	(1)	102 842 827,069
Obligations des Sociétés	(2)	61 043 976,384
<b>Total</b>		<b>163 886 803,453</b>

#### *(1) Bons de trésor assimilable :*

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur Boursière</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b><u>BTA</u></b>		<b><u>100 819 713,187</u></b>	<b><u>102 842 827,069</u></b>	<b><u>50,14%</u></b>
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 461 063,014	3,15%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	7 863 484,442	3,83%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 957 775,263	0,95%
BTA042014	4 555	4 999 536,140	4 878 160,690	2,38%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	8 234 480,954	4,01%
BTA072014	300	343 902,000	321 441,819	0,16%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 482 407,515	3,65%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 975 368,607	15,59%
BTA102013	7 610	7 512 772,810	7 776 958,531	3,79%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 032 275,900	2,45%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 859 410,335	10,17%

**(2) Obligations :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur Boursière</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Obligations des Sociétés</b>	-	<b>59 859 076,425</b>	<b>61 043 976,384</b>	<b>29,76%</b>
AIL 2009-1	7 000	140 000,000	140 737,973	0,07%
AIL 2010-1	18 000	1 080 000,000	1 124 490,082	0,55%
AIL 2012-1	10 000	1 000 000,000	1 042 213,698	0,51%
AMENBANK ES2009	30 000	2 399 700,000	2 451 870,135	1,20%
AMENBANK2006	15 000	600 000,000	603 991,754	0,29%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 600 000,000	1 677 326,027	0,82%
AMENBANKES2011-1	10 000	900 000,000	922 501,479	0,45%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 559 880,000	1 594 440,288	0,78%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	1 520 000,000	1 566 277,055	0,76%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 750 000,000	1 806 309,642	0,88%
ATL 2008 (ES)	4 050	405 000,000	418 794,411	0,20%
ATL 2009	5 000	200 000,000	208 004,384	0,10%
ATL 2010-1	23 000	1 380 000,000	1 417 316,712	0,69%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000,000	2 022 663,014	0,99%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 006 438,356	0,49%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,49%
ATL2009/2	17 000	1 360 000,000	1 389 420,712	0,68%
ATL2009/3	18 000	720 000,000	727 602,411	0,35%
ATTIJARI BANK 10	50 000	3 571 400,000	3 599 553,513	1,76%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	1 200 000,000	1 227 600,658	0,60%
BH 2009CATB	50 000	4 615 000,000	4 663 784,975	2,27%
BHSUB07	30 000	1 200 000,000	1 215 413,049	0,59%
BNASUB09	23 300	1 863 767,000	1 942 958,205	0,95%
BTE 2009	20 000	1 400 000,000	1 432 058,082	0,70%
BTE 2010	10 000	800 000,000	817 870,904	0,40%
BTE 2010 V	10 000	800 000,000	815 794,442	0,40%
BTK09 CAT(A)	19 000	1 085 736,000	1 089 292,627	0,53%
BTK09 CAT(B)	15 000	1 050 000,000	1 053 596,056	0,51%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	1 000 000,000	1 018 917,260	0,50%
CIL 2010-1	22 000	1 320 000,000	1 357 213,150	0,66%
CIL 2010-2	10 000	600 000,000	610 532,055	0,30%
CIL 2011-1	10 000	600 000,000	603 254,794	0,29%
CIL2009/1	5 000	200 000,000	206 147,946	0,10%
CIL2009/2	20 000	800 000,000	818 660,821	0,40%
CIL2009/3	20 000	800 000,000	805 707,398	0,39%
HL 2010-1	10 000	600 000,000	619 814,794	0,30%
PANOBOIS 2007	1 500	90 000,000	94 564,602	0,05%
STB2010-1	46 000	3 220 000,000	3 222 919,151	1,57%
STM 2007	4 000	160 000,000	164 376,548	0,08%

TLS SUB2010	10 000	600 000,000	602 398,685	0,29%
TLS2008-2	10 000	200 000,000	203 561,644	0,10%
TLS2008-3	8 000	160 000,000	161 458,850	0,08%
TLS2009-1	10 000	200 000,000	200 854,794	0,10%
TLS2009-2	30 000	1 200 000,000	1 200 404,383	0,59%
TLS2010-1	15 000	900 000,000	930 733,150	0,45%
TLS2010-2	20 000	1 200 000,000	1 219 084,931	0,59%
TLS2011-1	20 000	1 600 000,000	1 659 484,931	0,81%
TLS2011-2	10 000	800 000,000	816 066,630	0,40%
TLS2011-3	10 000	800 000,000	806 359,671	0,39%
TLS2012-1	10 000	1 000 000,000	1 041 381,917	0,51%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 400 000,000	1 441 562,740	0,70%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 599 800,000	1 649 555,971	0,80%
WIFAK LEASE 2010	10 000	600 000,000	604 975,362	0,29%
INTERC ATL 2013-1		8 793,425	5 663,562	0,00%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.12 au 31.03.12
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	1 215 044,101	1 253 023,252
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier</b>		
- Intérêts	614 160,316	494 911,521
<b>TOTAL</b>	<b>1 829 204,417</b>	<b>1 747 934,773</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à 41 203 295,603 DT et s'analyse comme suit :

Libellé		31/03/2013	31/03/2012
Placements monétaires	(1)	6 872 977,211	16 366 318,962
Disponibilités	(2)	34 330 318,392	31 247 100,928
<b>Total</b>		<b>41 203 295,603</b>	<b>47 613 419,890</b>

(1) **Placements monétaires :**

a- **Certificats de dépôt :**

Emetteur	Garant	Taux de Rémuné.	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
UBCI	UBCI	4,20%	20 jours	19/03/2013	998 137,679	999 347,200	0,49%
UBCI	UBCI	4,20%	20 jours	29/03/2013	998 137,679	998 416,474	0,49%
UBCI	UBCI	4,20%	20 jours	28/03/2013	1 996 275,357	1 997 018,898	0,97%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>					<b>3 992 550,715</b>	<b>3 994 782,572</b>	<b>1,95%</b>

**b- Bons de trésor à court terme**

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif
BTCT 25-03-14 52S	3 000	14/03/13	2 874 827,235	2 878 194,639	1,40%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>2 874 827,235</b>	<b>2 878 194,639</b>	<b>1,40%</b>

**(2) Disponibilités :**

Libellé	31/03/2013	31/03/2012
Dépôts à terme	28 500 000,000	30 700 000
Intérêts courus/ DAT (POT)	136 364,273	110 483
Intérêts courus/DAV (POT)	32 181,814	21 854
Avoirs en banque	5 661 772,305	414 764
<b>Total</b>	<b>34 330 318,392</b>	<b>31 247 101</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.12 au 31.03.12
Intérêts des bons de trésor	16 751,018	78 322,357
Intérêts des certificats de dépôt	68 628,718	64 864,246
Intérêts sur les avoirs bancaires	300 482,806	225 982,227
<b>TOTAL</b>	<b>385 862,542</b>	<b>369 168,830</b>

**3.3- Créances d'exploitation :**

	Libellé	31/03/2013	31/03/2012
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

**3.4- Opérateurs créditeurs:**

	Libelle	31/03/2013	31/03/2012
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>413 299,393</b>	<b>419 333,855</b>
	Frais de gestionnaire	16 444,342	55 037,571
	Frais de dépositaire	51 661,299	52 416,738
	Frais de distributeur	345 193,752	311 879,546

**3.5- Autres créditeurs divers:**

	<b>Libelle</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b><u>42 524,954</u></b>	<b><u>63 583,509</u></b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 467,891	18 283,088
	Budget des charges à payer	25 057,063	45 300,421

**3.6 Capital :**

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2012</u></b>	
* Montant	205 283 200
* Nombre de titres	2 052 832
* Nombre d'actionnaires	2 276
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant	37 000 500
* Nombre de titres émis	370 005
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant	43 241 500
* Nombre de titres rachetés	432 415
<b><u>Capital au 31/03/2013</u></b>	
* Montant	199 042 200
* Nombre de titres	1 990 422
* Nombre d'actionnaires	

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013 s'élève à (4 649 463,262) dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2013 est de 1 990 422 contre 2 052 832 au 31/12/2012.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2012</u></b>	<b><u>202 550 800,497</u></b>	<b><u>202 550 800,497</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>37 000 500,000</u></b>	<b><u>37 000 500,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-43 241 500,000</u></b>	<b><u>-43 241 500,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>102 935,070</u></b>	<b><u>8 331 167,025</u></b>
-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 030,853	21 030,853
-Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-
-Frais de négociation	-636,990	-636,990
- Sommes non distribuables de la période	82 541,207	82 541,207
- Sommes distribuables de la période		8 228 231,955
<b><u>Capital fin de période au 31/03/2013</u></b>	<b><u>196 412 735,567</u></b>	<b><u>204 640 967,522</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2013 s'élèvent à 8 228 231,955 DT contre 6 739 630,287 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2013	31/03/2012
Somme distribuables exercices antérieurs	6 534 732,705	6 910 907,767
Résultat Exploitation	1 740 900,428	1 640 970,587
Régularisation du résultat d'exploitation	-47 401,178	-5 598,901
<b>Total</b>	<b>8 228 231,955</b>	<b>8 546 279,453</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>413 302,395</u></b>	<b><u>419 333,856</u></b>
Rémunération du gestionnaire	54 245,939	55 037,571
Rémunération du dépositaire	51 662,799	52 416,738
Rémunération du distributeur	307 393,657	311 879,547

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>60 864,136</u></b>	<b><u>56 799,160</u></b>
Redevance CMF	51 662,799	52 416,738
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	6,466
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	9 201,337	4 375,956

## SICAV L'INVESTISSEUR

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

#### RAPPORT TRIMSTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013.

#### 1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 527 561 DT**, un actif net de **1 512 554 DT** et un résultat trimestriel bénéficiaire de **25 736 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers :**

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Paragraphe d'observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La Société Tunisienne de Banque « STB » détient 31% du capital de la société « SICAV L'INVESTISSEUR » qui de son côté détient 400 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

### **5. Vérifications et informations spécifiques :**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**Tunis, le 30 Avril 2013**

**Le Commissaire aux Comptes**

Salah DHIBI

**BILAN**  
**Arrêté au 31/03/2013**  
**(en dinars tunisiens)**

<b>Actif</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>1 133 880</b>	<b>1 181 203</b>	<b>1 117 398</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		877 909	988 131	952 631
Obligation et valeurs assimilées		255 971	193 072	164 767
Autres valeurs				
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>393 681</b>	<b>449 896</b>	<b>384 190</b>
Placements monétaires		207 907	384 566	206 544
Disponibilités		185 774	65 330	177 646
<b>Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 527 561</b>	<b>1 631 099</b>	<b>1 501 588</b>
<b>PASSIF</b>		<b>15 007</b>	<b>13 481</b>	<b>14 770</b>
Opérateurs Créditeurs	<b>PA 1</b>	15 007	13 481	14 770
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 007</b>	<b>13 481</b>	<b>14 770</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 512 554</b>	<b>1 617 618</b>	<b>1 486 818</b>
<b>Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>1484 790</b>	<b>1 587 612</b>	<b>1 458 960</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>27 764</b>	<b>30 006</b>	<b>27 858</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		27 858	28 795	4
Sommes distribuables de la période		-95	1 211	27 854
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 512 554</b>	<b>1 617 618</b>	<b>1 486 818</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 527 561</b>	<b>1 631 099</b>	<b>1 501 588</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31/03/2013**  
**(en dinars tunisiens)**

	NOTE	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/03/12	Période du 01/01 au 31/12/12
<b>Revenus du portefeuille – titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>2 244</b>	<b>2 122</b>	<b>33 001</b>
Dividendes		-	-	25 410
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 244	2 122	7 591
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>1 363</b>	<b>3 034</b>	<b>11 364</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>3 607</b>	<b>5 156</b>	<b>44 365</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	<b>-3 702</b>	<b>-3 945</b>	<b>-15 854</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>-95</b>	<b>1 211</b>	<b>28 511</b>
<b>Autres produits</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres charges</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-95</b>	<b>1 211</b>	<b>28 511</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>PR 3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-657</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>-95</b>	<b>1 211</b>	<b>27 854</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>657</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		4 226	47 163	-118 686
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		21 819	256	102 232
Frais de négociation		-214	-8	-1 081
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>25 736</b>	<b>48 622</b>	<b>10 976</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Arrêté au 31/03/2013

(en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/03/12	Période du 01/01 au 31/12/12
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>25 736</b>	<b>48 622</b>	<b>10 976</b>
Résultat d'exploitation	-95	1 211	28 511
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	4 226	47 163	-118 686
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	21 819	256	102 232
Frais de négociation	-214	-8	-1 081
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-28 829</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-</b>	<b>-2 091</b>	<b>-66 416</b>
<b>a- Souscriptions</b>			<b>42 137</b>
Capital			51 300
Régularisation des sommes non distribuables			-9 783
Régularisation des sommes distribuables			620
<b>b- Rachats</b>		<b>-2 091</b>	<b>-108 553</b>
Capital		-2 600	-129 100
Régularisation des sommes non distribuables		547	21 824
Régularisation des sommes distribuables		-38	-1 277
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>25 736</b>	<b>46 531</b>	<b>-84 269</b>
<b>Actif net</b>			
en début de période	<b>1 486 818</b>	<b>1 571 087</b>	<b>1 571 087</b>
en fin de période	<b>1 512 554</b>	<b>1 617 618</b>	<b>1 486 818</b>
<b>Nombre d'actions</b>			
en début de période	<b>18 874</b>	<b>19 652</b>	<b>19 652</b>
en fin de période	<b>18 874</b>	<b>19 626</b>	<b>18 874</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>80,139</b>	<b>82,422</b>	<b>78,776</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,73%</b>	<b>3,09%</b>	<b>0,37%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

PERIODE CLOSE LE 31 MARS 2013

(en dinars Tunisiens)

### NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

### NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

#### 3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

### **3-5 : Etablissement dépositaire**

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

### **3-6 : Les frais de gestion**

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

### **3-7 : Valeur liquidative**

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

<b>Actions</b>	<b>31-03-2013</b>	<b>31-03-2012</b>	<b>31-12-2012</b>
Actions et droits rattachés	942 501	831 473	1 021 449
Différence d'estimation sur actions	-64 592	96 253	-68 818
Actions sicav	-	59 627	-
Différence d'estimation sur actions sicav	-	778	-
<b>Total</b>	<b>877 909</b>	<b>988 131</b>	<b>952 631</b>

**Obligations et valeurs assimilées**

<b>Obligations</b>	<b>31-03-2013</b>	<b>31-03-2012</b>	<b>31-12-2012</b>
Obligations	249 990	186 660	159 990
Intérêts courus	5 415	6 412	4 777
Intérêts intercalaires courus	566	-	-
<b>Total</b>	<b>255 971</b>	<b>193 072</b>	<b>164 767</b>

**AC 2- Placements monétaires et disponibilités****Placements monétaires**

<b>BTCT</b>	<b>31-03-2013</b>	<b>31-03-2012</b>	<b>31-12-2012</b>
BTCT	210 000	390 000	210 000
BTCT, intérêts précomptés	-6 606	-14 409	-6 605
Intérêts courus	4 512	8 975	3 149
<b>Total</b>	<b>207 907</b>	<b>384 566</b>	<b>206 544</b>

**Disponibilités**

<b>Disponibilités</b>	<b>31-03-2013</b>	<b>31-03-2012</b>	<b>31-12-2012</b>
Avoirs en Banque	143 632	65 330	177 646
Sommes à l'encaissement	42 142	-	-
<b>Total</b>	<b>185 774</b>	<b>65 330</b>	<b>177 646</b>

## PASSIF

### PA 1- Opérateurs créditeurs

Opérateurs créditeurs	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Gestionnaire	2 414	2 486	2 414
Commission réseau	12 049	10 487	11 678
commissions dépositaire	544	508	678
<b>Total</b>	<b>15 007</b>	<b>13 481</b>	<b>14 770</b>

## CAPITAL

### CP 1- Capital

Situation nette	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
capital social	1 887 400	1 965 200	1 965 200
Souscriptions	-	-	51 300
Rachats	-	-2 600	-129 100
Frais de négociation	-214	-8	-1 081
VDE/ actions	-64 592	96 253	-68 818
VDE/ OPCVM	-	778	-
Plus value/ actions	28 057	256	145 478
Moins value/ actions	-6 238	-	-42 201
Moins value/ OPCVM	-	-	-1 045
+/- val/report OPCVM	-	-255	-255
+/- val/report actions	68 817	-49 615	-49 615
+/- val/report obligation	-	2	2
<b>Sous total</b>	<b>1 913 230</b>	<b>2 010 011</b>	<b>1 869 865</b>
Report à nouveau	-	-	4
Résultat de l'exercice en instance	27 858	28 795	-
Résultats non distribuables	-428 440	-422 946	-422 946
Régularisation SND (souscription)	-	-	-9 783
Régularisation SND (rachats)	-	547	21 824
Régularisation RIA (rachats)	-	-38	-
<b>Total</b>	<b>-400 582</b>	<b>-393 604</b>	<b>-410 901</b>
<b>Total classe 1</b>	<b>1 512 648</b>	<b>1 616 407</b>	<b>1 458 964</b>
<b>Somme distribuable des exercices antérieurs</b>	<b>-27 858</b>	<b>-28 795</b>	<b>-4</b>
<b>Capital</b>	<b>1 484 790</b>	<b>1 587 612</b>	<b>1 458 960</b>

## CP2- Sommes Distribuables

### Sommes distribuables des exercices antérieures

Sommes distribuables des exercices antérieures	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	27 858	28 795	-
RAN sur arrondis de coupons	-	-	4
<b>Total</b>	<b>27 858</b>	<b>28 795</b>	<b>4</b>

### Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Sommes distribuables	-95	1 211	27 854
<b>Total</b>	<b>-95</b>	<b>1 211</b>	<b>27 854</b>

Total Actif net	1 512 554	1 617 618	1 486 818
capital	1 484 790	1 587 612	1 458 960
sommes distribuables	27 764	30 006	27 858

## N2-Notes liées au compte de résultat

### PR 1- Revenus du portefeuille - titres

#### Dividendes

Dividendes	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	-	23 114
Revenus OPCVM	-	-	2 296
<b>Dividendes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 410</b>

## Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	5 415	6 412	4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-4 777	-6 257	-6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	1 040	1 967	9 071
Revenus intercalaires des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	566	-	-
<b>Total</b>	<b>2 244</b>	<b>2 122</b>	<b>7 591</b>

## PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus bons de trésor (Potentiel)	4 512	8 975	3 149
Revenus bons de trésor (Report)	-3 149	-5 941	-5 941
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	11 410
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	2 746
<b>Total</b>	<b>1 363</b>	<b>3 034</b>	<b>11 364</b>

## PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	-	-	620
Régularisation SD exercice en cours (rachats)	-	-	-1 277
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-657</b>

## CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire	2 962	3 157	12 684
Rémunération de réseau	370	394	1 585
Rémunération du dépositaire	370	394	1 585
<b>Total</b>	<b>3 702</b>	<b>3 945</b>	<b>15 854</b>

**NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à **1 133 880 DT** et se détaille comme suit :

<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeurs au 31-03-2013</b>	<b>% de l'actif net</b>
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>942 500,914</b>	<b>877 908,768</b>	<b>58,041%</b>
AMS	5 000	72 645,630	64 145,000	4,241%
ARTES	3 250	30 110,000	26 640,250	1,761%
ASSAD	2008	6 152,347	16 154,360	1,068%
ATB	5 000	26 785,051	24 050,000	1,590%
ATL	6 035	12 749,609	21 200,955	1,402%
ATL AN	3 344	9 471,044	10 834,560	0,716%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	52 617,474	3,479%
BT	6 200	57 240,136	71 467,400	4,725%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	45 870,000	3,033%
CARTHAGE CEMENT	11 724	36 972,522	42 182,952	2,789%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	3 907,302	0,258%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	51 552,000	3,408%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	45 009,494	2,976%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	17 144,000	1,133%
GIF-FILTER	7 200	57 060,000	37 339,200	2,469%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	44 350,800	2,932%
SIPHAT	3 450	79 948,000	32 775,000	2,167%
SITS	280	866,720	925,960	0,061%
SOTRAPIL	2 363	64 871,559	34 024,837	2,249%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	39 060,000	2,582%
STB	400	6 782,000	2 996,800	0,198%
TPR	9 900	36 899,717	56 548,800	3,739%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	8 424,880	0,557%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	13 700,544	0,906%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	43 890,000	2,902%
EL WIFACK LEASING	4 300	62 575,000	71 096,200	4,097%
<b>OBLIGATIONS</b>		<b>249 990,000</b>	<b>255 971,516</b>	<b>16,923%</b>
AIL 2009-1	500	10 000,000	10 051,288	0,665%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	100 566,356	6,648%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990,000	83 379,297	5,512%
HL F 2010/1	1 000	60 000,000	61 974,575	4,097%
<b>TOTAL</b>		<b>1 192 490,914</b>	<b>1 133 880,284</b>	<b>74,964%</b>

**NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2013 se détaillent comme suit :

**Capital au 31-12-2012**

Montant	1 458 959
Nombre de titres	18 874
Nombre d'actionnaires	49

**Souscriptions réalisées**

Montant	
Nombre de titres émis	
Nombre d'actionnaires entrants	

**Rachats effectués**

Montant	
Nombre de titres rachetés	
Nombre d'actionnaires sortants	

**Autres mouvements**

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	4 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 819
Frais de négociation	-214
Régularisation des sommes non distribuables	

**Capital au 31-03-2013**

Montant	1 484 790
Nombre de titres	18 874
Nombre d'actionnaires	49

**NOTE 5 / Contrôle des ratios réglementaires**

Référence article 29 § 2 &amp; 3 du code des organismes de placements collectif

<b>NIVEAU REGLEMENTAIRE</b>		<b>Réalisé</b>	<b>Observations</b>
<b>Ratio emploi en Valeurs mobilières</b>	<b>Min = 50%</b> <b>Max = 80%</b>		
	<b>Portefeuille / AN &gt; 50%</b>	<b>74,96%</b>	Conforme
<b>Ratio de quasi liquidité</b>	<b>Min = 0%</b> <b>Max = 30%</b>		
	<b>Portefeuille / AN &lt; 30%</b>	<b>13,74%</b>	Conforme
<b>Ratio de liquidité immédiate</b>	<b>Max = 20%</b>	<b>12,28%</b>	Conforme
<b>Ratio de liquidité générale</b>	<b>Min = 20%</b> <b>Max = 50%</b>	<b>26,02%</b>	Conforme
<b>Ratio OPCVM</b>	<b>Max = 5%</b>	<b>0,00%</b>	Conforme
<b>Ratio par émetteur</b>	<b>Max = 10%</b>		Conforme
<b>Capital minimum</b>	<b>Min = 1 000 000 DT</b> <b>Capital actuel = 1 484 790 DT</b>		Conforme

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2013.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Mars 2013.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2013, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 32,63 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2- « ATTIJARI BANK » détient 85,10% du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son coté détient 63 648 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. A ce titre, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « ATTIJARI GESTION », gestionnaire de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Mars 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2013.

Tunis, le 17 mai 2013

**Le commissaire aux comptes**

**P/CMC-DFK International**

Wadii TRABELSI

**BILAN**  
arrêté au 31/03/2013  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>9 150 583</b>	<b>11 389 312</b>	<b>8 828 072</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		8 717 304	10 728 359	8 400 119
b - Obligations et Valeurs assimilées		433 280	660 953	427 954
c - Autres Valeurs		-	-	
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 432 915</b>	<b>1 489 750</b>	<b>4 208 452</b>
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	4 432 915	1 489 750	4 208 452
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>419</b>	-	<b>419</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 583 917</b>	<b>12 879 062</b>	<b>13 036 943</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	<b>56 513</b>	<b>32 602</b>	<b>35 722</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	<b>108 071</b>	<b>102 833</b>	<b>102 166</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>164 583</b>	<b>135 435</b>	<b>137 888</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	<b>13 318 280</b>	<b>12 586 766</b>	<b>12 740 562</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>101 054</b>	<b>156 861</b>	<b>158 493</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		159 781	186 117	6
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours	-	58 728	-	29 256
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 419 334</b>	<b>12 743 627</b>	<b>12 899 055</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13 583 917</b>	<b>12 879 062</b>	<b>13 036 943</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2013**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>5 326</b>	<b>9 723</b>	<b>321 342</b>
a - Dividendes		-	-	291 658
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 326	9 723	29 683
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	<b>120</b>	<b>705</b>	<b>2 341</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 446</b>	<b>10 428</b>	<b>323 682</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	-	<b>54 603</b>	-
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		-	<b>49 157</b>	<b>20 265</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-9</b>	-	<b>9 246</b>	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-	<b>58 403</b>	<b>29 259</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	<b>325</b>	<b>3</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		-	<b>58 728</b>	<b>29 256</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>325</b>	-	<b>3</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		381 300	283 842	- 736 715
* +/- values réalisées sur cession des titres		92 822	298 562	1 016 653
* Frais de négociation		- 1 737	- 3 568	- 22 447
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>413 981</b>	<b>549 577</b>	<b>410 853</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Période du 01/01/2013 au 31/03/2013	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>			
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>			
a - Résultat d'exploitation	- 58 403	- 29 259	153 361
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	381 300	283 842	- 736 715
c - +/- values réalisées sur cession de titres	92 822	298 562	1 016 653
d - Frais de négociation de titres	- 1 737	- 3 568	- 22 447
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	- 189 560
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>			
<b>a - Souscriptions</b>	<b>121 699</b>	<b>114 369</b>	<b>2 479 276</b>
* Capital	80 000	78 000	1 556 000
* Régularisation des sommes non distrib.	40 606	34 656	893 335
* Régularisations des sommes distrib.	1 094	1 712	29 941
* Droits d'entrée		-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>- 15 401</b>	<b>- 114 067</b>	<b>- 1 995 263</b>
* Capital	- 10 000	- 78 000	- 1 257 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 5 272	- 34 358	- 716 896
* Régularisation des sommes distrib.	- 129	- 1 709	- 21 367
* Droits de sortie	-	-	-
<b>c - Régularisation charges capitalisées</b>	-	-	
<b>d - Régularisation des sommes distribuables</b>	-	-	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>520 279</b>	<b>549 879</b>	<b>705 306</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	12 899 055	12 193 749	12 193 749
b - En fin de période	13 419 334	12 743 627	12 899 055
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	8 609	8 310	8 310
b - En fin de période	8 679	8 310	8 609
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 546,184</b>	<b>1 533,529</b>	<b>1 498,322</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>3,19%</b>	<b>4,51%</b>	<b>3,64%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtés au 31/03/2013**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2013, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **2- 3 Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 9 150 583 Dinars contre 11 389 312 Dinars au 31/03/2012, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>6 801 953</b>	<b>8 393 751</b>	<b>6 866 067</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 778 532	7 701 673	5 836 847
- Titres OPCVM	603 421	52 078	609 220
- Obligations et valeurs assimilées	420 000	640 000	420 000
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>2 335 351</b>	<b>2 974 608</b>	<b>1 954 051</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 322 672	2 971 387	1 945 020
- Titres OPCVM	12 678	3 221	9 031
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b><i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</i></b>	<b>13 280</b>	<b>20 953</b>	<b>7 954</b>
<b>Total</b>	<b>9 150 583</b>	<b>11 389 312</b>	<b>8 828 072</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

### **3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 326 Dinars pour la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013, contre un montant de 9 723 Dinars du 01/01/2012 au 31/03/2012, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
-Revenus des actions et valeurs assimilées	-	-	221 177
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	70 482
- Revenus des Obligations	5 326	9 723	29 683
<b>Total</b>	<b>5 326</b>	<b>9 723</b>	<b>321 342</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013, à 120 Dinars contre 705 Dinars du 01/01/2012 au 31/03/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
- Intérêts/ Compte courant	120	705	2 341
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>705</b>	<b>2 341</b>

### **3-4 Note sur le capital**

#### **Capital au 31/12/2012**

- Montant	12 740 562
- Nombre de titres	8 609
- Nombre d'actionnaires	12

#### **Souscriptions réalisées**

- Montant	120 606
- Nombre de titres	80
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

#### **Rachats effectués**

- Montant	-15 272
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires sortants	-

#### **Autres effets sur le capital**

- Variation des plus et moins values potentielles	381 300
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	92 822
- Frais de négociation	-1 737

#### **Capital au 31/03/2013**

- Montant	13 318 280
- Nombre de titres	8 679
- Nombre d'actionnaires	12

### **3-5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	(58 728)	(29 256)	158 487
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	159 781	186 117	6
<b>Total</b>	<b>101 054</b>	<b>156 861</b>	<b>158 493</b>

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul.	Régul.	Total
		Souscription	Rachat	
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	(58 403)	(379)	55	(58 728)
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	158 493	1 473	(185)	159 781
<b>Total</b>	<b>100 090</b>	<b>1 094</b>	<b>(130)</b>	<b>101 054</b>

### 3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 56 513 Dinars contre 32 602 Dinars au 31/03/2012, et se détaille ainsi

Libellé	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
- Gestionnaire	38 352	15 346	16 906
- Dépositaire	18 161	17 256	18 816
<b>Total</b>	<b>56 513</b>	<b>32 602</b>	<b>35 722</b>

### 3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 108 071 Dinars contre un solde de 102 833 Dinars au 31/03/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	14 959	14 984	12 000
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 376	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	-	157
- CMF à payer	1 215	1 067	1 096
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	41 284	33 191	38 326
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	-	3 137	133
<b>Total</b>	<b>108 071</b>	<b>102 833</b>	<b>102 166</b>

### **3- 8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/03/2013, à 54 603 Dinars contre 30 692 Dinars pour la même période en 2012, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
- Rémunération du gestionnaire	38 352	15 346	66 281
- Rémunération du dépositaire	16 251	15 346	66 281
<b>Total</b>	<b>54 603</b>	<b>30 692</b>	<b>132 562</b>

### **3- 9 Note sur les autres charges**

Les autres charges allant du 01/01/2013 au 31/03/2013, s'élèvent à 9 246 Dinars, contre 8 994 Dinars du 01/01/2012 au 31/03/2012, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 959	2 486	11 425
- Redevance CMF	3 250	3 069	13 256
- Frais de publicité et publications	2 959	2 985	10 000
- Autres charges	4	21	91
- TCL	74	433	2 988
<b>Total</b>	<b>9 246</b>	<b>8 994</b>	<b>37 760</b>

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013, à 4 432 915 Dinars contre 1 489 750 Dinars au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoirs en banque	207 956	159 649	39 212
- Sommes à l'encaissement (*)	4 226 227	1 329 604	4 170 337
- Sommes à régler	(1 569)	(212)	(1 569)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	301	709	472
<b>Total</b>	<b>4 432 915</b>	<b>1 489 750</b>	<b>4 208 452</b>

(\*) Composé principalement d'un rachat des titres AOS.

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«ATTIJARI GESTION» au 31/03/2013, s'élève à 38 352 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/03/2013, s'élève à 16 251 Dinars TTC.

**PORTEFEUILLE AU 31/03/2013**

*(Unité : en Dinars  
Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2013	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
<b>Actions &amp; Valeurs assimilées</b>		<b>5,778,532.149</b>	<b>8,101,204.615</b>	<b>59,64%</b>	<b>60,37%</b>	
ADWYA	31 200	122,088.247	245,294.400	1,81%	1,83%	0,24%
AETECH	4 985	29,910.000	29,910.000	0,22%	0,22%	0,22%
AIR LIQUIDE	53	18,314.810	18,550.000	0,14%	0,14%	0,00%
DA 1/15 AIRLIQUIDE 2012	5	115.190	115.050	0,00%	0,00%	0,00%
ASSAD	17 285	130,504.774	139,057.825	1,02%	1,04%	0,14%
ATL	19 249	59,604.748	67,621.737	0,50%	0,50%	0,08%
ATL NG 2013	2 264	7,389.696	7,335.360	0,05%	0,05%	0,01%
ATTIJARI BANK	63 648	1,081,704.930	1,100,919.456	8,10%	8,20%	0,16%
ATTIJARI LEASING	29 934	654,306.386	1,131,505.200	8,33%	8,43%	1,41%
BANQUE DE TUNISIE	46 500	306,522.973	536,005.500	3,95%	3,99%	0,04%
BIAT	4 748	299,190.555	332,388.488	2,45%	2,48%	0,03%
BNA	20 000	232,228.325	180,160.000	1,33%	1,34%	0,06%
CIL	17 442	91,211.776	262,432.332	1,93%	1,96%	0,35%
CIMENT DE BIZERTE	3 651	41,986.500	21,913.302	0,16%	0,16%	0,01%
ENNAKL AUTOMOBILE	15 000	187,999.234	157,965.000	1,16%	1,18%	0,05%
ESSOUKNA	22 400	131,314.301	240,016.000	1,77%	1,79%	0,62%
LANDOR NS	10 000	75,000.000	97,620.000	0,72%	0,73%	0,21%
MONOPRIX	32 003	540,553.563	909,845.290	6,70%	6,78%	0,19%
POULINA GROUP HOLDING	14 779	95,001.820	100,039.051	0,74%	0,75%	0,01%
SFBT	31 620	289,276.959	449,288.580	3,31%	3,35%	1,34%
SIMPAR	7 080	226,519.660	495,600.000	3,65%	3,69%	0,01%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2.793	7.500	0,00%	0,00%	0,00%
SITS	57 000	145,919.297	188,499.000	1,39%	1,40%	0,37%
SPDIT SICAF	24 968	149,305.520	187,260.000	1,38%	1,40%	0,09%
TUNISIE LEASING	17 500	314,262.556	460,565.000	3,39%	3,43%	0,24%
T. LEASING NS 2013	2 500	53,087.500	64,800.000	0,48%	0,48%	0,03%
DA3/80 T.LEASING 2103	20 000	13,165.000	16,400.000	0,12%	0,12%	0,27%
TELNET HOLDING	6 845	39,701.000	49,503.040	0,36%	0,37%	0,06%
TUNINVEST SICAR	5 000	34,499.684	41,150.000	0,30%	0,31%	0,52%
TUNIS RE	24 582	201,570.000	195,377.736	1,44%	1,46%	0,16%
TUNISIE PROFILE	24 746	81,804.703	141,349.152	1,04%	1,05%	0,06%
UBCI	5 989	98,184.649	206,285.116	1,52%	1,54%	0,04%
UIB	1 500	26,285.000	26,425.500	0,19%	0,20%	0,01%
<b>Obligations</b>		<b>420,000.000</b>	<b>433,279.562</b>	<b>3,19%</b>	<b>3,23%</b>	
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	120,000.000	124,821.041	0,92%	0,93%	7,50%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	300,000.000	308,458.521	2,27%	2,30%	3,57%
<b>OPCVM</b>		<b>603,421.078</b>	<b>616,099.259</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,59%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	4 055	415,331.807	419,566.795	3,09%	3,13%	0,32%
ATTIJARI FCP CEA	9 805	121,103.757	123,337.095	0,91%	0,92%	9,82%
FCP SAFA	631	66,985.514	73,195.369	0,54%	0,55%	8,03%
<b>Total Général</b>		<b>6 801 953.227</b>	<b>9 150 583.436</b>	<b>67,36%</b>	<b>68,19%</b>	